

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SEANCE DU MARDI 28 MAI 2019

### Président de séance :

M. Alain Bui, Président de l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

### Membres présents ou représentés

#### Rang A

1. Mme Maryse Bresson
2. M. Alain Bui
3. Mme Elsa Cortijo
4. M. Stéphane Delaplace
5. M. Richard Dusséaux
6. M. Didier Guillemot, **représenté par M. Bui**
7. Mme Anne-Valérie Le Fur
8. Mme Anne-Marie Prêt

#### Rang B

9. Mme Clara Bernard-Xémard
10. Mme Armelle Dubois-Nayt
11. M. Emmanuel Marcq
12. M. Pierre Nieto
13. Mme Véronique Pauly
14. M. Xavier Quélin
15. M. Franck Quessette
16. Mme Olivia Samuel

#### Collège BIATSS/ITA

17. M. Christophe Biaussat
18. Mme Anne-Marie Cherbonnier-Ahnic
19. Mme Florence Goehrs
20. M. Christophe Hue
21. M. Didier Lesage
22. Mme Jessy Tsang King Sang

#### Personnalités extérieures

23. Mme Julia Blech, au titre de représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés, **représentée par M. Delaplace**
24. Mme Claire Chagnaud-Forain, représentante désignée par le Conseil départemental des Yvelines (*suppléante de Mme Marie-Célie Guillaume*), **représentée par M. Guiguen** (à partir du point 3.2.1.)
25. M. Philippe Guiguen, représentant désigné par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), au titre d'une collectivité territoriale
26. M. Othman Nasrou, représentant désigné par la Région Île-de-France, **représenté par M. Guiguen**
27. Mme Marie-Hélène Papillon, désignée par le CNRS au titre d'un organisme de recherche

### Collège Étudiant

28. Mme Fanny Chantreuil
29. Mme Hélène Lemaire **représentée par Mme. Chantreuil**
30. M. Naïm Shili

### **Absents excusés**

31. M. Christophe Bessac, au titre de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire (proviseur du lycée Pierre et Marie Curie)
32. Mme Sabrina Blot, au titre de représentante des organisations représentatives des salariés
33. M. Denis Montaut, au titre d'une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
34. Mme Michèle Ngo-Bissohong, collègue Étudiant
35. M. Antoine Riffonneau, collègue Étudiant
36. M. Axel Mouton, collègue Étudiant

### **Invités de droit**

- Mme Marie-Louise Cacaly, agent comptable
- M. Thierry Camus, Directeur général des services de l'UVSQ
- M. Élie Tassel, représentant de la Rectrice de l'Académie de Versailles

### **Invités permanents**

- Mme Catherine Billard, Vice-présidente du CaC en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- M. Alexis Constantin, Vice-président en charge de la CR
- M. Étienne Dages Desgranges, Directeur de la communication
- Mme Patricia Gounon, Vice-présidente déléguée en charge du Numérique et de la Transformation pédagogique (NTP)
- M. Nathan Kahn, Directeur de Cabinet du Président de l'UVSQ
- M. Pascal Leprêtre, Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)
- Mme Fabienne Misguich, Vice-présidente déléguée Vie universitaire (pas élargée)
- Mme Sandrine Savattero, Directrice des Ressources Humaines (DRH)
- M. Pierre-Antoine Suarez, Vice-président Étudiant
- Mme Amandine Large, chargée des affaires juridiques et institutionnelles, secrétaire de séance

### **Invités**

- M. Mourad Attarça, Directeur adjoint de l'IAE-ISM, en charge de la formation continue
- M. Philippe Charlier, Directeur de l'enseignement et de la recherche – Musée du Quai Branly – Jacques Chirac

## ORDRE DU JOUR

### 1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Adoption du procès-verbal du 14 mars 2019

### 2. DOMAINES FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Après avis du Comité technique du 11 mars 2019, Charte relative aux activités de formation interne occasionnelle

2.2 Congés pour recherches ou conversions thématiques (CR-CT) – campagne 2019 au titre du contingent local

### 3. DOMAINE DE LA FORMATION ET DE LA VIE ETUDIANTE

*Après avis de la CFVU du 16 avril 2019*

3.1 Dossier d'accréditation de l'offre de formation UVSQ 2020-2024

3.2 Institut supérieur de management (IAE-ISM) :

3.2.1 Dossier de formation qualifiante en formation continue pour la préparation au Passeport Compétences informatiques européen (PCIE)

3.2.2 Grille tarifaire de la formation continue de l'IAE-ISM 2019-2020

3.2.3 Politique de rémunération des prestations liées à la VAE de l'IAE-ISM 2019-2020

*Après avis de la CFVU du 21 mai 2019*

3.3 Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires

3.4 Programmation des actions financées au titre du fonds CVEC

3.5 Modification des modalités de remboursement ou d'exonération des droits universitaires pour le contrat quinquennal 2015-2019

3.6 Organisation d'une école d'été au sein de l'UVSQ Été 2019 (DRI)

3.7 Création de la filière « Systèmes numériques pour la production industrielle » pour 2019-2020 (ISTY)

### 4. DOMAINE DE LA RECHERCHE

*Après avis de la commission de la recherche du 18 avril 2019*

4.1 Projet de création de l'EA « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie »

4.2 Intégration de la tutelle UVSQ à l'unité Virologie et Immunologie moléculaires (VIM-INRA)

### 5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Projet d'université Paris-Saclay 2020 : présentation des statuts (version en cours)

5.2 ComUE de Paris-Saclay :

5.2.1 Modification des statuts de la ComUE

5.2.2 Renouvellement des instances de la ComUE

5.3 Point d'avancement du groupe de travail du Conseil d'administration « Réflexion sur les trajectoires RH dans le cadre du projet d'intégration Paris-Saclay »

### 6. COMPTE RENDU DES DECISIONS ET ACTES PRIS PAR LE PRESIDENT DE L'UVSQ EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Liste des accords-cadres

6.2 Liste des conventions générales hors recherche

6.3 Liste des conventions recherche

6.4 Liste des marchés publics

6.5 Liste des actes et décisions

### 7. QUESTIONS DIVERSES

\*

\* \*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Président du Conseil d'administration, Alain Bui, accueille les membres du Conseil d'administration, convoqués à 09 heures 30 à l'UFR Simone Veil – Santé – Salle du Conseil.

*La séance est ouverte à 09 heures 30.*

À l'ouverture de la séance, le *quorum* est de 27 membres présents et représentés, dont 23 sont présents, 4 sont représentés et 9 administrateurs sont absents excusés.

M. Alain Bui (PUVSQ) indique que les membres du CA vont se voir assez intensément durant les jours suivants. Le mercredi 29 mai à 16 heures, les membres du Conseil d'administration sont conviés à l'Institut de mathématiques d'Orsay pour une rencontre des membres des CA de tous les établissements de l'université Paris-Saclay, avec Mme Sylvie Retailleau, Présidente de la ComUE, et l'ensemble des chefs d'établissement et représentants des organismes de recherche composant le Copil de Paris-Saclay. A l'ordre du jour sont prévus un point d'avancement, la présentation des statuts de l'université Paris-Saclay et un échange avec les élus.

Avant de commencer ce CA, M. Alain Bui (PUVSQ) souhaite rendre hommage à M. François Couty, qui était professeur des universités et directeur de l'institut Lavoisier de Versailles, le laboratoire de chimie de l'UVSQ. M. Couty a malheureusement eu un accident de santé au mois de janvier et il est décédé le mercredi précédent. Ses obsèques ayant lieu en tout début d'après-midi et la présence de M. Bui y étant nécessaire, ce dernier se voit contraint de terminer le CA à midi.

L'ordre du jour est chargé, cependant M. Alain Bui (PUVSQ) souhaite rassurer les membres présents sur les sujets qui seront discutés. Il a en effet un peu resserré les différents points à l'ordre du jour du présent CA. Concernant les statuts, il explique que la visioconférence prévue avec Benoît Petit, actuellement à l'étranger, ne sera pas possible mais que la présentation des statuts sera réalisée lors de la réunion du lendemain.

En outre, M. Alain Bui (PUVSQ) rappelle qu'une réunion plénière aura lieu le 3 juin avec les membres du Conseil d'administration, les membres du CaC, les membres du CT, l'ensemble des directeurs de composantes, l'ensemble des directeurs de laboratoires et un certain nombre de représentants des GT Saclay. Le sujet de la séance sera consacré à l'université Paris-Saclay et à l'UVSQ dans Paris-Saclay. Ce sera également, à son sens, un espace de discussion.

Par ailleurs, le prochain CA se déroulera dans 15 jours, le 11 juin. En plus du programme qui sera chargé puisqu'il s'agira de valider l'offre de formation, ce sera sans doute l'occasion de faire également un point et d'échanger sur Paris-Saclay.

De surcroît, le CA dispose d'un certain délai puisque, s'il doit se prononcer sur l'adoption des statuts de Paris-Saclay, ce ne sera pas avant le 11 juillet. Le fait de décaler la présentation des statuts au lendemain ne posera donc pas de souci pour prendre le temps d'échanger à ce sujet.

Mme Olivia Samuel indique que les élus ont beaucoup de remarques à formuler sur ces statuts et demande s'il serait possible d'envoyer à la direction un document annoté contenant un certain nombre

de propositions, d'amendements et de questions, ce qui permettrait peut-être de faire avancer le travail de discussion.

M. Alain Bui (PUVSQ) approuve, et suggère une diffusion large à l'ensemble des membres du CA. Il ajoute que, s'agissant du lendemain, la volonté était d'avoir l'ensemble des membres du Conseil d'administration afin que chacun d'entre eux puisse intervenir librement et poser des questions sur les différents points.

Mme Maryse Bresson demande si ce document sera retransmis.

M. Alain Bui (PUVSQ) répond que ce sera fait.

M. Franck Quessette remarque que, comme dans les statuts pour l'université de Versailles et celle d'Évry il est fait référence à la convention, pour pouvoir discuter pleinement des statuts, il faudrait donc avoir aussi la convention, ou au moins un avant-projet. Pour l'UVSQ, les statuts et la convention formant un tout cohérent, il est donc nécessaire d'avoir les deux.

M. Alain Bui (PUVSQ) répond que la convention ne peut pas s'écrire avant les statuts. Il y aura donc les statuts qui seront adoptés, puis la convention, qui arrivera dans un second temps. Cela sera expliqué le lendemain. Dans les statuts, il existe bien un point important, qui est que tout membre (personnel ou agent) de l'UVSQ est électeur et éligible au CA de l'université Paris-Saclay dès 2020. La convention comprend trois parties :

- la gestion des actifs tels qu'ils existent aujourd'hui dans la ComUE de Paris-Saclay et ce qu'ils deviennent à la construction de l'université Paris-Saclay. Les statuts d'une ComUE ne sont pas ceux d'un établissement expérimental. Un travail est en cours sur ce point ;
- les droits et devoirs, qui sont peu ou prou connus des membres du CA et qui figurent dans le document cible ;
- la période transitoire et la trajectoire de fusion ou d'intégration pleine et entière de l'UVSQ.

M. Alain Bui (PUVSQ) ajoute que tous ces points sont liés au groupe de travail sur les RH, etc. Cela vient dans un second temps. La convention ne comprend aujourd'hui que des principes généraux.

Mme Maryse Bresson pointe qu'il manque les annexes pour les statuts. Les textes renvoient en effet à des annexes qui n'ont toujours pas été communiquées et qui sont importantes pour comprendre les textes.

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de vérifier tous ses mails, au cas où il aurait reçu quelque chose la veille. Il transmettra bien sûr tous les documents, comme il l'a fait jusqu'à présent, et prend note de la remarque.

S'agissant de l'ordre du jour, il suggère de décaler certains points au 11 juin, et de garder les points suivants :

- adoption du PV ;
- domaines Financier et Ressources humaines, avec la partie sur les CR-CT ;
- domaines de la Formation et de la Vie étudiante : programmation des actions financées au titre du fonds de la CVEC ; présentation du dossier d'accréditation de l'offre de formation, avec un vote et une discussion le 11 juin, car cela doit passer au CaC plénier avant (le 3 juin) ;

exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires ; différentes mesures concernant l'Institut du management, pour lesquelles des invités seront présents ; domaine de la Recherche : pour le projet de création de l'équipe d'accueil « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie », M. Philippe Charlier viendra répondre aux questions des membres du CA ;

- point d'information sur la ComUE de Paris-Saclay. Il convient en effet de ne pas confondre : la ComUE s'arrête en juin ou juillet, puisqu'il n'a pas été possible de la prolonger pendant six mois. Il convient donc de procéder à nouveau à des élections. Les membres du CA vont jouer un rôle important, celui de grands électeurs, pour renouveler pour six mois les instances de la ComUE, que ce soit le CA et le CaC. Ces modalités vont donc être présentées.

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de rythmer le CA par rapport aux invités et aux heures de convocation.

## **1°) PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1.1. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2019**

M. Alain Bui (PUVSQ) demande si quelqu'un a des remarques particulières sur le PV du 14 mars 2019.

M. Richard Dusséaux signale que, page 34, il est écrit : « M. Richard Dusséaux indique avoir appris dans la presse que l'ISTI a été accrédité pour deux spécialités supplémentaires. Il est un peu gênant de prendre connaissance de telles informations de cette manière. » Il pense que c'est Stéphane Delaplace qui a formulé ce propos.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande à M. Delaplace s'il reconnaît la paternité de ce propos.

M. Richard Dusséaux poursuit en indiquant que Mme Billard fait une remarque et que « M. Richard Dusséaux constate qu'aucune information ne s'est attachée au résultat. » Il n'a pas l'impression d'avoir dit cela, et s'il l'a dit, il ne se comprend pas.

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de retirer cette phrase.

Mme Jessie Tsang King Sang corrige, page 20, au sixième paragraphe : « à l'instar du Comité technique et du CCPANT », et non du « CCPMT ».

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au vote du procès-verbal.

Membres présents : 25

Membres représentés : 4

Votants : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 mars 2019.**

## 2°) DOMAINES FINANCIER ET RESSOURCES HUMAINES

### **2.2. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CR-CT) – campagne 2019 au titre du contingent local**

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au point 2.2 : Congés pour recherches ou conversions thématiques (CR-CT). Cinq dossiers CR-CT sont parvenus au CaC FR. M. Alain Bui (PUVSQ) propose de voter des crédits pour 6 CR-CT de six mois sachant qu'un dossier est actuellement en cours et n'a pas encore été traité. Le CaC FR fera l'attribution, mais M. Alain Bui (PUVSQ) suggère de prendre les mesures pour couvrir cette demande, qui est conforme réglementairement.

En l'absence de questions, M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au vote.

Membres présents :	26
Membres représentés :	4
<u>Votants</u> :	30

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les congés pour recherches ou conversions thématiques (CR-CT) – campagne 2019 au titre du contingent local.**

## 3°) DOMAINES DE LA FORMATION ET DE LA VIE ETUDIANTE

*Après avis de la CFVU du 21 mai 2019*

### **3.4. Programmation des actions financées au titre du fonds CVEC**

M. Alain Bui (PUVSQ) précise que la partie 3.5 (Modification des modalités de remboursement ou d'exonération des droits universitaires pour le contrat quinquennal 2015-2019) sera vue le 11 juin, et propose de commencer par la programmation des actions financées au titre de la CVEC. Il laisse pour cela la parole à Mme Misguich pour une courte présentation, suivie par des questions et une discussion.

Mme Fabienne Misguich rappelle être déjà venue présenter la CVEC, qui est le premier impôt étudiant, comme le disent les étudiants, et qui s'élève à 90 euros/ par an pour les étudiants en formation initiale. Le décret paru le 20 mai précise sa répartition :

- 30 % de la CVEC doivent ainsi être affectés à des projets et action sociale, à destination des étudiants ;
- 15 % doivent être affectés à la santé et à la médecine préventive.

Ces financements sont extrêmement intéressants puisqu'il est possible de les reporter d'une année sur l'autre, toujours à destination des étudiants. Des cofinancements sont possibles. Une part de cette CVEC a déjà été reçue par l'UVSQ, versée par le CROUS, pour la période 2018. Le total des versements entre septembre 2018 et décembre 2019 s'élève à 900 112 euros. Ce montant a été un peu réactualisé puisque le dernier bilan des inscrits, issu de la remontée des données CROUS, fait état de 18 334 étudiants. La somme indiquée sera donc augmentée de quelques milliers d'euros.

Pour utiliser ce budget, un GT a été mis en place. Il a en charge la programmation et le suivi des projets. Il était composé de l'équipe de direction, des responsables des services Santé, Culture, Sport, Vie associative et Vie de campus, d'élus étudiants au CA et à la CFVU, de 10 associations étudiantes et de membres extérieurs (partenaires, CROUS, agglomérations – notamment Saint-Quentin). Le processus de validation est indiqué par le décret. Il a été procédé à un vote à la CFVU du 21 mai. Il est question aujourd'hui de proposer les actions qu'il est espéré entreprendre si les membres du CA votent positivement pour ce budget.

Mme Fabienne Misguich précise qu'elle viendra en fin d'année présenter un bilan de l'utilisation de ces fonds. La programmation et le bilan seront transmis au rectorat.

Les actions envisagées ont été réparties en cinq grands domaines : santé, projet étudiant et social, vie universitaire hors social, sport, culture. Mme Fabienne Misguich rappelle que la somme affectée doit être découpée en 15 % pour la santé. Il a donc été prévu l'augmentation de la présence de médecins pour le centre de santé de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que pour le service de prévention. Il est également souhaité recruter un médecin pour Mantes et Rambouillet. Il est aussi prévu de faire venir des spécialistes à la MDE, dans ce centre de santé.

S'agissant du social, Mme Fabienne Misguich rappelle que les élus du CA ont voté en 2017 un FSDIE social assez atypique dans l'UVSQ avec un fonds d'urgence qu'il est souhaité maintenir et abonder d'une somme de 50 000 € pour augmenter les actions sociales. Comme de nombreuses universités, l'UVSQ va aider à l'achat d'ordinateurs, sur critères sociaux, à hauteur de 300 €. La part du FSDIE sera augmentée pour les initiatives étudiantes des associations, et un appel à projet étudiant sera lancé, soit pour des projets déjà embryonnaires, soit pour accompagner les étudiants ayant une idée de projet, toujours en lien avec la Vie Universitaire.

Concernant la Vie Universitaire hors social, des *after-work* culturels et sportifs seront lancés. Le constat ayant été fait que les composantes périphériques n'étaient pas assez visitées, il est souhaité recruter une personne pour passer une journée par semaine dans chaque site périphérique. Avant de lancer ce recrutement, il sera procédé à des vacances, et notamment, sur une suggestion d'étudiant, par une sorte de téléphone rouge (*hotline*), qui permettra de répondre aux étudiants ayant un projet étudiant, un problème de logement, etc. Une somme sera donc débloquée pour payer ses vacances. Le reste des 15 % ira pour le fonctionnement de la DCVU : guichet unique ; poursuite, comme tous les ans, de l'aménagement d'un lieu de vie ; forum logement, etc.

La part sport, cette année, sera assez importante, avec la rénovation du terrain de sport en contrebas de la bibliothèque universitaire de l'UFR des sciences. Ce projet a été validé par la composante. Sa faisabilité va être étudiée, et le projet est soumis au vote des membres du CA. Le service des sports propose aussi des séances de remise en forme, en liaison avec l'étude de la santé des étudiants sur les sites de Mantes, Rambouillet, Vélizy, Sciences et Saint-Quentin-en-Yvelines. Il sera aussi

nécessaire d'acheter du petit matériel. Un projet est en outre envisagé à l'IUT de Rambouillet : il était initialement prévu un *street workout*, mais les étudiants ont finalement voté pour un terrain multisport. La faisabilité de ce projet est actuellement à l'étude.

Comme l'indique le décret, le budget doit faire une place à la culture. Il est donc proposé d'y affecter 7,9 % de ce budget, pour du fonctionnement, la communication, un artiste en résidence à Mantes et une grande exposition pour valoriser les échanges internationaux sur des aspects culturels.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande si quelqu'un a des questions ou remarques sur cette présentation.

M. Stéphane Delaplace demande confirmation que ce n'est qu'une part de la CVEC qui apparaît là, l'autre partie étant directement gérée par le CROUS.

Mme Fabienne Misguich confirme cela. Elle n'a pas le montant de la part CROUS revenant à l'établissement – elle a demandé cette information mais n'a pas encore pu l'obtenir, et indique que la première commission CVEC aura lieu le surlendemain. Elle estime ce montant, pour Saint-Quentin, à environ 20 €. En effet, les étudiants ont payé 90 euros, dont 41 euros ont été reversés à l'établissement. Une marge est en outre utilisée pour les étudiants boursiers. En effet, l'établissement percevant pour tous les étudiants, boursiers et non boursiers, une compensation est faite en récupérant sur les 90 €. Mme Fabienne Misguich communiquera le montant de cette part CROUS dès qu'elle en aura l'information.

M. Stéphane Delaplace indique avoir compris, au niveau des scolarités, que les étudiants boursiers doivent tout de même verser la CVEC sinon leur inscription est bloquée. Il leur faut donc avancer l'argent avant de récupérer cette somme, ce qui peut poser problème. M. Stéphane Delaplace demande s'il est possible de faire autrement.

Mme Fabienne Misguich souligne que c'était la première année, mais que cela a plutôt bien marché, puisque ces étudiants ont perçu 95 % de ce qu'ils attendaient. Les scolarités ont donc bien joué leur rôle. Le fait de payer pour pouvoir être inscrit est effectivement un facteur assez déterminant, de ce fait la collecte a été très bonne. C'est plus un problème pour les étudiants boursiers qui n'ont pas eu leur avis de bourse et ne sont donc pas encore dans les tuyaux. Ceux-là ont effectivement dû avancer l'argent, et leur remboursement a été un peu tardif, puisqu'il s'est fait en décembre. Mme Fabienne Misguich est d'accord avec M. Delaplace que, les concernant, ce n'est pas normal. Les boursiers qui avaient leur bon de boursier n'ont pas eu à payer. Les conditions ont donc été un peu variables. Mme Fabienne Misguich rappelle également que les boursiers peuvent être CROUS ou Région, et que ces derniers seront toujours obligés d'avancer, pour l'instant. Cette question a déjà été remontée au CROUS.

Mme Maryse Bresson s'interroge sur la procédure à mettre en place afin que ce problème ne se repose plus l'année prochaine et demande s'il ne serait pas possible de prévoir un fonds de l'université.

Mme Fabienne Misguich souligne que le process est national. Il est toujours possible d'y déroger, mais, pour l'instant, les étudiants boursiers récupèrent un coupon indiquant qu'ils ont payé la CVEC.

Mme Catherine Billard ajoute que la difficulté est qu'ils doivent impérativement s'inscrire sur une plateforme en ligne et récupérer ce coupon. Ils ne peuvent être inscrits en scolarité sans cela.

Intervenir par le biais d'un FSDIE social ne fonctionnerait pas car il faut d'abord que ces étudiants valident sur cette plateforme nationale.

M. Franck Quessette n'a pas bien compris la répartition financière. Au départ, il y a 90 € par étudiant, multipliés par 18 000 et quelques étudiants.

Mme Fabienne Misguich précise le chiffre de 18 334 étudiants.

M. Franck Quessette pointe que, dans le document qui est fourni, le total s'élève à 911 000 €.

Mme Fabienne Misguich explique que la multiplication ne permet pas d'arriver à ce montant car le calcul se fait de septembre 2018 à décembre 2019. Un report de 2018 est donc effectué. La somme totale est de 911 000 €, mais la recette 2018 s'élevait à 163 723 euros.

M. Franck Quessette remarque qu'il aurait été bien d'avoir un document récapitulatif des grands montants pour voir ce que cela donnait : 90 € des étudiants, la part du CROUS, la somme qui revient à l'établissement, etc.

Mme Fabienne Misguich en convient. En l'absence de l'information concernant la part CROUS, elle suggère de noter que, pour l'instant, 41 € reviennent à l'établissement.

En l'absence de questions, M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au vote.

Membres présents :	26
Membres représentés :	4
<u>Votants</u> :	30

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la programmation des actions financées au titre du fonds CVEC.**

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie Mme Fabienne Misguich, qui quitte la réunion.

### **3.1. Dossier d'accréditation de l'offre de formation UVSQ 2020-2024**

M. Alain Bui (PUVSQ) passe la parole à Mme Catherine Billard pour une présentation du dossier d'accréditation de l'offre de formation UVSQ 2020-2024, qui sera suivie de questions. Il rappelle que l'offre de formation sera discutée et soumise au vote du Conseil académique le 3 juin avant 16 heures, que le même jour, à 16 heures, une séance plénière se tiendra en présence de Mme Sylvie Retailleau, et que le Conseil d'administration se reverra le 11 juin pour voter le dossier d'accréditation de l'offre de formation pour le prochain quinquennat.

Mme Catherine Billard précise que l'idée était de discuter avec les membres du CA du dossier d'accréditation de l'offre de formation, constitué d'une première partie présentant les grands axes

politiques et stratégiques de l'offre de formation, et d'une deuxième partie comportant l'ensemble des fiches de demandes d'accréditation pour le prochain quinquennat 2020-2024. Cette présentation est l'ensemble des documents votés à la CFVU d'avril et présentés ensuite à la commission Recherche, de façon que tous les élus aient le même niveau d'information. Mme Catherine Billard présente aujourd'hui les mêmes documents afin que tout le monde partage et connaisse bien l'ensemble du dossier d'accréditation de l'université de Versailles Saint-Quentin. Cela ne sera cependant soumis au vote que début juin, dans la mesure où les Conseils d'administration doivent voter l'offre de formation UVSQ et l'offre de formation Paris-Saclay. Un énorme *package* sera donc à voter ensemble lors du Conseil académique du 3 juin et du CA du 11 juin. Le parti pris a donc été de venir aujourd'hui présenter les choses afin que les membres du CA puissent éventuellement formuler des remarques que la direction puisse éventuellement travailler, de façon que le vote soit fluide le 11 juin, sachant qu'il y aura une difficulté de présentation, puisqu'il y aura à la fois l'offre UVSQ et l'offre Paris-Saclay.

Les membres du CA ayant reçu l'ensemble des documents, Mme Catherine Billard aborde brièvement la première partie, c'est-à-dire les grands axes stratégiques de l'établissement. Il a été souhaité réaffirmer, dans ce dossier d'accréditation, le premier rôle de l'université, qui est la formation de tous les publics sur le territoire, soit la volonté de maintenir une offre pluridisciplinaire pour les bacheliers mais aussi pour les professionnels, dans une dimension de formation tout au long de la vie sur le territoire des Yvelines.

Le deuxième point affirmé consiste à dire que l'établissement se dirige bien vers une fusion dans l'université Paris-Saclay, ce qui implique l'intégration progressive des formations UVSQ, sous le couvert d'une transformation pédagogique rendue nécessaire par les nouveaux usages, par les nouvelles pratiques, mais aussi par l'évolution de la réglementation. L'idée est donc de faire évoluer l'offre de formation, de la transformer afin qu'elle soit rénovée pour entrer dans l'université Paris-Saclay à l'horizon 2025, avec des étapes différentes, puisqu'il convient de constater que l'intégration des formations se fait de façon hétérogène selon l'entente entre les équipes, selon si elles ont travaillé plus ou moins ensemble sur le contrat quinquennal qui s'achève à présent.

Ces deux axes majeurs de la politique de formation de l'établissement ont été déclinés en quatre domaines. Le pavé violet sur le Powerpoint projeté concerne le premier domaine, à savoir l'intégration progressive de l'offre de l'UVSQ dans l'université Paris-Saclay. Pour cela, il conviendra de renforcer encore la collaboration et les coopérations entre les équipes pédagogiques. Certaines formations travaillent déjà ensemble avec des formations complètement mutualisées multisites ; pour d'autres, ce n'est pas encore le cas. L'UVSQ se laisse encore cinq ans pour intégrer toutes ses formations. Mme Catherine Billard rappelle qu'une partie de l'offre de formation UVSQ est déjà accréditée Paris-Saclay. Dans le cadre du prochain contrat, des demandes ont été formulées pour qu'il y ait davantage de masters et certaines formations de premier cycle qui intègrent l'établissement expérimental. Il va falloir continuer cette démarche, sachant que l'UVSQ se laisse la possibilité de demander des accréditations à mi-contrat. Ce n'est donc pas aujourd'hui, en 2020 ou directement en 2025 : sur certaines formations, selon le degré d'avancement et d'intégration des équipes pédagogiques, il sera possible de demander au ministère des accréditations communes à mi-contrat.

Dans le cahier des charges de l'université Paris-Saclay, il a bien été spécifié que les formations, pour pouvoir être intégrées, devaient avoir basculé dans l'approche par compétences (APC). Ainsi que les membres du CA l'ont certainement lu dans les rapports HCERES, le reproche a souvent été fait à l'UVSQ de ne pas avoir développé l'approche par compétences. Celle-ci a émergé dans la

réglementation de façon très récente. Mme Catherine Billard rappelle qu'à ce titre, le pôle Transformation pédagogique, pour lequel Mme Patricia Gounon est présente, accompagne les équipes pour basculer dans l'approche par compétences, avec des kits d'accompagnement qui sont plus ou moins intégrés en fonction du désir des équipes pédagogiques. Dans tous les cas, les formations qui intégreront l'université Paris-Saclay devront avoir transformé et rénové leur offre de formation à travers le prisme de cette APC.

Dans le cadre de l'université Paris-Saclay, il est en outre souhaité valoriser les actions de formation tout au long de la vie (FTLV) de l'UVSQ, c'est-à-dire valoriser l'ensemble des formations et le savoir-faire de l'UVSQ avec les partenaires locaux, mais également valoriser nos campus. L'idée est d'arriver dans Paris-Saclay avec des formations rénovées et aussi le territoire de l'UVSQ, avec ses campus, ses forces, ses partenaires et ses lieux de vie. La CEC aide l'établissement à valoriser encore davantage ses campus.

Le pavé vert répond en partie aux dernières recommandations de l'AERS, qui étaient :

- de renforcer le pilotage de l'offre de formation. Le gros travail déjà effectué a été poursuivi sur ce contrat, et notamment avec le projet P2CA (connaissance du coût des activités), dont il a déjà été largement question. Il a ainsi été possible de sortir le coût des formations de l'UVSQ par étudiant et par mention, ce qui aide beaucoup dans le pilotage ;
- de renforcer la démarche d'amélioration continue, notamment en développant l'évaluation des enseignements (point que l'UVSQ ne respectait pas). Les membres du CA ont déjà reçu un certain nombre de mails en ce sens. Mme Misguich pilote la mise en place de cette évaluation par UE, conformément à la réglementation, dès cette année. Le process a été automatisé afin que l'évaluation soit réalisée et soit la moins lourde possible pour les équipes pédagogiques ;
- de renforcer la coopération avec les étudiants dans le pilotage et de renforcer leur place dans les conseils de perfectionnement (ainsi, ils participent vraiment à l'évolution des formations).

Les deux pavés suivants (jaune et bleu) dans le Powerpoint projeté servent à accompagner les équipes pédagogiques pour la mise en place des actions précédemment évoquées. En effet, l'intégration de l'offre de formation dans Paris-Saclay, le passage à l'approche par compétences, la rénovation de l'offre de compétences, etc., ne peuvent se faire sans accompagnement des équipes pédagogiques, et notamment des moyens associés. C'est la raison pour laquelle le référentiel des équivalences horaires a été rénové – il conviendra d'ailleurs de continuer à y travailler. Le pôle reste à disposition pour accompagner les équipes.

Mme Catherine Billard en profite pour signaler qu'un appel à projets internes a été largement diffusé. Il se termine mi-juin. L'idée est d'allouer des fonds, notamment en termes de moyens humains, pour les équipes pédagogiques qui souhaitent développer des modules en ligne (distanciels ou pas) de la loi ORE d'accompagnement. Il s'agirait de mettre à leur disposition des moyens en termes d'heures complémentaires et de ressources (captation vidéo, aide, accompagnement dans la mise en place de diaporamas commentés, etc.). Il est souhaité un maximum de réponses pour la mi-juin.

Sur le pavé jaune dans le Powerpoint projeté, figure également le schéma directeur de transformation pédagogique, voté fin 2017, qui doit être mis en œuvre sur le prochain contrat, et la place des étudiants dans la gouvernance de l'établissement, mais aussi par rapport à cette transformation pédagogique. Des retours vont en effet être nécessaires. Les dispositifs « Oui si » ont été mis en place cette année dans le cadre des évolutions réglementaires, mais il faut savoir aujourd'hui si ces dispositifs ont ou non

porté leurs fruits. Des moyens ont été mis par l'établissement dans le cadre de la loi ORE : le taux de réussite a-t-il augmenté ? Les étudiants sont-ils davantage accompagnés ? Ont-ils été augmentés de façon plus efficiente ? Un retour d'expérience va être nécessaire. Les résultats du premier semestre sont parvenus, ceux du deuxième semestre sont encore attendus. Il est fondamental de réaliser des bilans, notamment des dispositifs d'accompagnement.

Sur l'accompagnement à proprement parler des étudiants, un certain nombre de chantiers sont encore en cours, avec le déploiement complet de la loi ORE et notamment la mise en place des directeurs d'études sur le prochain contrat. Cela demande un gros travail. Les équipes pédagogiques vont être beaucoup sollicitées. Les scénarios leur seront proposés. Il s'agit de faire signer à la rentrée près de 4 800 contrats à l'ensemble des premières années qui intégreront l'établissement. Cela implique encore un engagement des enseignants-chercheurs et des équipes pédagogiques, qu'il faudra encore valoriser. Mme Catherine Billard se dit consciente que cela représente un surcroît de travail. Cela sera pris en compte. Des enveloppes seront isolées pour permettre de valoriser ce travail et proposer quelque chose qui sera le moins lourd possible. Il s'agira de suivre, dans le contrat pédagogique, l'évolution de l'étudiant sur trois années.

Mme Catherine Billard indique avoir fait le tour des grands axes et domaines d'action sur le prochain quinquennal 2020-2024. Elle ajoute qu'il a été décidé, de façon complètement unanime, par les référents du contrat quinquennal, de renouveler les champs de formation tels qu'ils avaient été définis pour l'exercice de l'autoévaluation. Cinq champs de formation avaient été définis, et il avait été décidé de les renouveler dans le cadre de l'université Paris-Saclay de façon à les harmoniser. Cela n'a pas été possible car l'université Paris-Saclay a pour l'instant déterminé premier cycle, deuxième cycle, mais n'a pour l'instant pas souhaité déterminer des champs thématiques comme l'UVSQ l'a fait. Les champs de formation de l'UVSQ seront donc conservés : les membres du CA ayant déjà travaillé largement sur les structures de pilotage (comment les organiser, etc.), il semblait donc plus rationnel de les conserver. Ils seront donc reconduits pour le contrat 2020-2024. Le CA doit donc voter les pôles scientifiques de l'établissement tel qu'ils ont été discutés en CA.

S'agissant de l'offre de formation, Mme Catherine Billard rappelle avoir déjà présenté un schéma identique, où les champs de formation Paris-Saclay (alors des *schools*) s'intégraient dans les champs UVSQ (8 *schools*, et 5 champs de formation UVSQ). Il existe donc une articulation entre les champs de formation Paris-Saclay et les champs de formation UVSQ. Ici, les pavés champs de formation Paris-Saclay ont disparu, puisqu'ils n'ont plus lieu d'être et qu'il n'était pas logique de mettre premier cycle et deuxième cycle. Figurent donc les champs et, par exemple, le basculement de mentions de Master accréditées UVSQ, sur la prochaine accréditation, sur l'université Paris-Saclay. Ce schéma a été réalisé parce qu'il n'est pas possible de rendre compte de l'offre de l'établissement sans mettre l'offre de formation de Paris-Saclay à côté.

La slide suivante montre l'offre de formation de l'établissement. Une fois retirées les formations qui seront accréditées Paris-Saclay sur le prochain contrat, il reste un ensemble avec beaucoup de premier cycle, assez peu de masters, plus d'écoles doctorales et peu de formations par champ. C'est normal car, progressivement, l'offre de formation UVSQ s'intègre dans celle de Paris-Saclay. Toutefois il est très compliqué de l'expliquer aux experts sans montrer en parallèle ce qui est fait à l'UVSQ et ce qui est fait à l'université Paris-Saclay. La diapositive affiche ce que l'UVSQ présente en termes de fiches et de demandes d'accréditation au ministère. C'est donc l'offre de formation telle que l'UVSQ va la déposer. La diapositive d'avant montre l'offre de formation telle qu'elle est réellement opérée par les

équipes de l'UVSQ, c'est-à-dire en utilisant les moyens de l'établissement. C'est pourquoi cette diapositive représente la véritable offre de formation de l'université et qu'il n'est pas possible de ne présenter que l'autre diapositive, car cela n'aurait pas de sens. C'est ce que l'UVSQ a essayé d'expliquer clairement dans le dossier d'accréditation, au moyen d'un comparatif entre le contrat 2015-2019 et le contrat 2020-2024.

Mme Catherine Billard précise que, dans les documents UVSQ, que les membres du CA ont eus en ligne, figure l'ensemble des fiches des dossiers d'accréditation (DA08), soit, sur l'UVSQ :

- 18 fiches de licences, dont 1 PACES ;
- 21 fiches de licence pro ;
- 10 fiches de deuxième cycle, dont les formations de santé ;
- 5 fiches de troisième cycle, qui concernent uniquement la santé, puisque l'ensemble des troisièmes cycles de l'UVSQ a basculé à Paris-Saclay.

Comme l'offre de formation de l'UVSQ est extrêmement complexe, l'idée était de ne pas reprendre, dans la slide suivante, l'ensemble des informations, mais juste de montrer l'évolution, par composante, entre les deux contrats. Avec le basculement, il est normal que l'offre de formations portées en propre soit moindre sur le contrat 2020-2024 que sur le contrat 2015-2019. C'est complètement dans la stratégie globale de l'établissement, qui veut qu'à terme, l'ensemble de l'offre de formation de l'UVSQ soit accrédité Paris-Saclay sur le contrat 2025-2029.

Mme Catherine Billard propose de communiquer ces diapositives aux membres du conseil d'administration. Elles ont déjà été envoyées aux élus CR et CFVU. C'est la raison pour laquelle elle souhaitait présenter tout cela aujourd'hui, sans qu'il y ait de vote, afin que le niveau d'information soit le même.

Sur la diapositive d'après, la déclinaison a été faite en indiquant les effectifs étudiants, de façon que les membres du CA puissent se représenter le nombre d'inscrits dans les différents champs. Il convenait en effet d'articuler les champs, les composantes, les mentions et les effectifs. Même si les schémas ont été réalisés afin d'être les plus lisibles possible, Mme Catherine Billard a bien conscience que cela reste très complexe.

À côté de ces diapositives synthétiques, les membres du CA ont en ligne l'ensemble du dossier d'accréditation, c'est-à-dire le dossier sur les axes politiques et stratégiques, dont Mme Catherine Billard a présenté les principaux items, et l'ensemble des fiches, mais également un ensemble de PowerPoint qui a été demandé aux référents du contrat quinquennal dans chacune des composantes, afin de présenter de façon synthétique l'évolution de l'offre de formation. Mme Catherine Billard pensait pouvoir les présenter en CFVU, en CR et en CA, mais, lors du bureau de la CFVU, cela n'a pas paru possible du fait du nombre de diapositives (entre 500 et 700). Ces dernières restent cependant à disposition des membres du CA si ceux-ci souhaitent rentrer dans le détail de ce qui se passe composante par composante : quels sont les axes stratégiques, comment évoluent les mentions et pourquoi. L'ensemble des informations y figure donc, mais il n'est pas possible de les présenter sans y consacrer un CA complet. Mme Catherine Billard ne souhaite pas non plus entrer dans ce niveau de détail le 11 juin, si les membres du CA en sont d'accord. C'est la raison pour laquelle elle est venue tout présenter aujourd'hui. Mme Catherine Billard invite les membres du CA, s'ils ont des retours à faire (modifications à apporter dans les fiches, points qui ne conviennent pas, etc.), à faire remonter ces

informations avant le vote global sur l'offre de formation UVSQ, qui sera articulée à l'offre de formation Saclay, laquelle est encore plus complexe, avec des tableaux qui font 40 pages.

M. Alain Bui (PUVSQ) ajoute que les directeurs de composantes seront aussi invités le 11 juin pour répondre aux questions éventuelles des membres du CA, car ils sont au plus proche de l'offre de formation par composante.

Mme Véronique Pauly demande où s'adresser pour récupérer les diapositives par composante.

Mme Catherine Billard répond qu'elles sont normalement en ligne, sur l'espace collaboratif.

Mme Véronique Pauly demande si c'est sur partie 1, partie 2.

Mme Catherine Billard précise qu'elle peut aussi communiquer les votes en CFVU.

Mme Véronique Pauly signale qu'il conviendrait d'harmoniser partout le pluriel pour « Cultures et patrimoines ».

Mme Catherine Billard en convient et remercie Mme Pauly. Elle ajoute que ces tableaux ont connu des ajustements : entre les premières versions des documents et ceux qui ont circulé, une incertitude demeurait concernant les formations qui « basculaient » dans Saclay mais pour lesquelles la décision n'était pas connue. Une revérification est en cours à la DFIP, avec un pointage mention par mention de ce qui reste dans le périmètre UVSQ et ce qui part dans le périmètre Saclay. Ces documents seront finalisés pour le 11 juin, notamment un tableau, dans le dossier d'accréditation, où tout est détaillé mention par mention.

M. Alain Bui (PUVSQ) indique que les questions sont totalement libres et demande si les membres du CA ont besoin d'éléments complémentaires que la direction puisse préparer pour y répondre le 11 juin.

Mme Olivia Samuel demande communication du résultat des votes.

Sur la partie 1 de l'offre de formation (politique et stratégie), Mme Catherine Billard répond qu'il y a eu 23 pour et 2 contre – les 2 contre s'exprimant contre la trajectoire du projet Paris-Saclay. Sur la deuxième partie, un vote à part a été demandé sur la mention « Géographie » (18 pour, 2 contre, 5 abstentions), avec, pour l'ensemble des autres dossiers, 24 pour et 1 contre. Mme Catherine Billard précise que ne figurent pas ici les formations de DUT et de l'ISTY, qui sont accréditées à part, dans un autre processus, mais qui existent bien dans le périmètre UVSQ.

Mme Maryse Bresson remarque, sur la forme, que le document est par endroits incomplet – cela a été relevé par plusieurs membres du CA. En particulier, elle s'étonne qu'il ait été demandé aux référents de champ de remonter des portions sur les relations internationales, les liens avec le monde socio-économique, sans que ces informations n'apparaissent sur le document.

Mme Catherine Billard explique que ces informations ont été intégrées dans la dernière version du dossier, qui n'a effectivement pas été communiquée. Les items manquants étaient des items que Mme Billard ne pouvait écrire elle-même puisqu'ils étaient complètement dans le champ des composantes et qu'elle n'avait pas l'information. Elle a donc demandé à chaque référent du contrat

quinquennal de faire remonter les liens privilégiés avec les structures de recherche et les partenaires socio-économiques. Quasiment tout le monde a fait remonter ses passages, aussi Mme Billard a-t-elle effectué un copier-coller, c'est-à-dire que c'est ce qu'elle a écrit au directeur de composante. Elle n'a pas repris ses passages. Quand elle n'a rien reçu, elle a repris ce qui avait été indiqué dans le dossier d'autoévaluation, pour ne pas qu'il n'y ait rien. Sur ces parties-là, elle n'a donc pas pris la main. Toutefois, le dernier dossier étant prêt, elle propose de l'envoyer aux membres du CA. Il a été envoyé à l'ensemble des directeurs de composantes en début de semaine.

Mme Maryse Bresson observe que l'avancement n'a pas été important, semble-t-il, dans l'intégration, par rapport au nombre de formations actuellement dans Paris-Saclay et à celles projetées pour 2020-2024, sauf pour les masters. De fait, le schéma des formations actuellement 100 % UVSQ est assez clair sur le fait qu'actuellement, cela n'a pas de sens. Une vigilance et une intégration sont donc à avoir. Actuellement, l'UVSQ est plutôt ciblée premier cycle uniquement, et en outre avec des trous.

S'agissant du double canal, Mme Maryse Bresson n'a pas trouvé très clair le calendrier et elle demande de repréciser le process pour les formations qui sont à la fois dans le canal UVSQ et dans le canal Saclay : quand les réponses seront-elles apportées ? Comment cela sera-t-il voté ? Comment cela se passe-t-il ?

Mme Maryse Bresson a une question factuelle sur les diapositives. Il a été dit qu'elles étaient sur un espace collaboratif. C'est peut-être celui de la CFVU, mais elle ne pense pas que ce soit sur celui du CA. De plus, à son sens, il ne faudrait pas que cela ne soit mis que sur l'espace collaboratif. Elle suggère que les responsables de formations puissent aussi, peut-être via les directeurs de composantes, voir ce qui est dit sur les formations.

Concernant le débat qui a eu lieu sur « Géographie », Mme Maryse Bresson demande à en savoir plus.

Mme Catherine Billard répond, s'agissant de l'avancement moindre dans l'intégration, que c'était pour le coup un choix stratégique de ne pas intégrer massivement les premiers cycles dès ce contrat dans l'université Paris-Saclay, parce qu'un certain nombre d'incertitudes demeuraient. Les premiers cycles connaissaient déjà ou de modification liée aux évolutions réglementaires. Il était trop compliqué de demander aux équipes pédagogiques d'intégrer un horizon si rapide les premiers cycles dans l'université Paris-Saclay. Aujourd'hui, la formation et que l'UVSQ aura trois licences pro. Les licences d'AES et de sociologie seront les deux premières licences premier cycle dites « classiques » à intégrer l'école universitaire de premier cycle. La direction s'en réjouit, c'est un début. Mme Catherine Billard rappelle que, dans le cahier des charges pour l'intégration dans l'université Paris-Saclay, figurait l'adoption de l'approche par compétences. Il a volontairement été choisi de prendre le temps.

M. Alain Bui (PUVSQ) ajoute que cela ne se fait pas de manière isolée. L'ensemble des acteurs du premier cycle, dans le nouveau système Paris-Saclay, s'est mis d'accord : si une licence existe dans deux ou trois établissements différents, aucun d'entre eux ne la perd, à l'exception de Paris-Sud, au profit de Paris-Saclay. Les différents établissements se mettent d'accord et c'est ensemble que le premier cycle est construit sur cette mention de licence. Il est très important de garder à l'esprit que cette construction ne se fait pas de manière isolée mais de manière cohérente. Cela pourra se faire, pour certaines, en cours d'accréditation, mais l'objectif est que la vraie offre de formation du premier cycle – y compris P-Sud, qui doit faire sa mutation là-dessus – se fasse en 2025. Chacun ne part pas

dans son coin, mais c'est ensemble qu'est construite l'offre du premier cycle. Cette règle a bien été établie.

Mme Maryse Bresson souhaite bien comprendre : P-Sud rejoint-elle l'offre avec ses premiers cycles préexistant déjà ? Beaucoup de licences sont déjà communes.

M. Alain Bui (PUVSQ) souligne que le cas de P-Sud est particulier, puisque cette université disparaît. Toute l'offre de formation de P-Sud devient donc celle de Paris-Saclay. La construction qui est recherchée, tant dans l'école de premier cycle qu'en licences sélectives, est une offre qui doit répondre à certains critères et caractéristiques de l'approche par compétences. Les licences de P-Sud deviennent Paris-Saclay parce que P-Sud devient Paris-Saclay, mais cela ne constitue pas l'offre définitive du premier cycle. Dès lors que ces formations existent dans les trois universités, ou deux des trois universités, l'offre doit être construite de manière cohérente. Par exemple, pour la licence de mathématiques, l'offre se fera en 2025. La licence générale sera construite ensemble, entre l'UVSQ, Évry et Paris-Sud, devenue Paris-Saclay. C'est très important. Si Évry voulait que sa licence de mathématiques devienne Paris-Saclay, elle ne le fera pas toute seule. Elle devra attendre que cela soit coconstruit avec l'UVSQ. M. Alain Bui (PUVSQ) insiste sur le fait que ce cadrage est très précis, ce qui laisse aussi le temps de préparer, afin d'avoir une offre globale cohérente, réalisée dans un même mouvement pour tous.

Mme Olivia Samuel demande si cela signifie que, même si P-Sud est déjà installée, elle n'a pas la priorité dans la construction si d'autres universités demandent les mêmes mentions.

Mme Catherine Billard indique que l'idée est que les deux équipes pédagogiques travaillent ensemble, sur le prochain contrat, à la transformation de l'offre, et se laissent 5 ans pour travailler, par exemple, à la licence d'économie qui sera portée par les trois établissements. Le rapprochement est le préalable à l'accréditation : rapprochement, transformation, approche par compétences, puis accréditation ensemble en 2025.

M. Alain Bui (PUVSQ) propose un autre exemple concret, en droit, si les choses se font – parce qu'il existe une bonne cohérence entre les deux composantes : dans l'offre d'aujourd'hui, P-Sud va avoir ses licences de droit, qui vont être Paris-Saclay, et l'UVSQ les siennes. En 2023, en cours d'accréditation, l'offre définitive correspondra à la fusion des premiers cycles de droit de P-Sud, Évry et l'UVSQ. Il y aura une ou deux formations – c'est le cas en histoire aussi – au sein de l'UVSQ, dans lesquelles les équipes auront déjà assez travaillé, et il est envisagé la possibilité d'avoir une accréditation en cours de contrat.

M. Franck Quessette comprend bien le discours, mais cette coconstruction avec Paris-11, qui sera devenue Paris-Saclay, est, en beaucoup d'endroits, pénible. C'est ce qui a été vécu sur le master informatique, et M. Quessette remercie d'ailleurs la présidence car tout le monde a parlé d'une même voix, ce qui a été très efficace puisque, finalement, l'UVSQ a été entendue dans ce qu'elle voulait faire. Certes, c'est une coconstruction, mais il ne faut pas être naïf : en de nombreux endroits, même en licence, il existe des tensions importantes, en particulier avec Paris-11, pour arriver à ce que l'UVSQ ait voix au chapitre et arrive à faire entendre son originalité, ses formations, etc. La difficulté est ici véritable. M. Franck Quessette remercie à nouveau pour ce qui a été fait pour le master informatique, et pense que cela sera à faire sur de nombreuses formations. Il convient que tout le monde parle d'une même voix, que chacun sache où il va, que les éléments soient cohérents et que l'UVSQ soit ferme sur

ce qu'elle veut faire. « *Off the record* », M. Franck Quessette constate qu'Évry accepte tout ce que dit Paris-11, et c'est une catastrophe pour eux : ils sont en train de « flinguer » leurs formations. L'UVSQ ne doit pas faire cela. Elle a des forces, elle est bien meilleure, dans de nombreux domaines, que Paris-11 – contrairement à ce que dit Paris-11 –, et elle doit tenir cela tout le temps, mais cela va être très difficile.

M. Alain Bui (PUVSQ) souligne que tout le monde est conscient qu'il y aura des difficultés et des tensions.

M. Franck Quessette insiste sur le fait qu'il ne faut pas lâcher.

Mme Catherine Billard répond que c'est ce qui sera fait. Ce qui a été fait pour l'informatique sera poursuivi. Il conviendra effectivement d'être particulièrement vigilant sur certains points. C'était aussi l'idée de ne pas intégrer massivement les premiers cycles de l'UVSQ aujourd'hui, afin de prendre le temps de regarder quelles sont ces forces et de laisser le temps aux équipes pédagogiques. C'est cette ligne qu'il convient d'essayer de conserver.

Sur la question des canaux Saclay et de la date à laquelle cela sera connu, Mme Catherine Billard indique connaître la complexité, pour les élus, des process, des calendriers mis en place, de l'ensemble des documents présentés, mais elle souhaite souligner l'énorme travail réalisé par la DFiP et par les correspondants à Saclay. Elle ne sait pas si les élus s'imaginent le bazar que représente ce dossier d'accréditation, avec des offres à cheval entre Saclay et l'UVSQ, l'harmonisation des process et des calendriers. C'est la raison pour laquelle un nouveau CA a été convoqué pour voter. La DFiP passe son temps à pointer, à regarder des heures, à vérifier des mentions, à s'assurer que ceci bascule ici ou bascule là. Certes, c'est compliqué, mais si cela l'est aussi beaucoup pour les services. La direction fait du mieux qu'elle peut. L'engagement a été pris de faire basculer les mentions qui ne seraient pas « acceptées » dans Saclay dans le process UVSQ. Aujourd'hui, tout se passe visiblement bien. C'est fluide. Les équipes pédagogiques ne sont pas sollicitées plus que cela. Dans le cadre des observations HCERES, la DFiP intègre aussi les remarques, les observations, s'occupe de la mise en page, envoie les documents. Un travail colossal est abattu. Certes, c'est imparfait, mais elle tenait à le souligner.

Sur les slides, Mme Catherine Billard a vu avec Amandine : le lien ne marchait pas, il fonctionne à présent. Les membres du CA ont donc normalement bien accès aux slides. Elle approuve la proposition de Mme Bresson de les diffuser, mais elle pointe que c'est peut-être le rôle du référent contrat quinquennal dans chaque composante de présenter l'évolution. Mme Catherine Billard ne peut pas prendre son bâton de pèlerin et aller dans chaque composante expliquer l'ensemble des choses. Cela a été fait dans l'ensemble des conseils. Aussi les référents du contrat quinquennal peuvent-ils peut-être présenter les slides, qu'ils ont eux-mêmes conçues, à l'ensemble des communautés en composante. Cela lui semble une bonne idée.

S'agissant de la Géographie, il a juste été demandé de la sortir du vote, car il y avait une procuration et il pouvait y avoir un vote contre. Après avoir échangé, Mme Catherine Billard a constaté qu'il existait une certaine tension entre les équipes, et rappelle que les élus sont libres de voter comme ils le souhaitent.

Mme Fanny Chantreuil a une remarque à formuler par rapport à l'UE Engagement, créée à l'université et qui n'était pas toujours visible dans les maquettes, surtout pour les IUT et toujours quelques masters. Elle demande donc s'il est possible de leur faire remonter, si cela a été réfléchi, etc.

Mme Catherine Billard indique que la direction tient beaucoup à l'UE Engagement. Il en a été question dans le document d'accréditation stratégique. C'est normalement dans tous les masters, puisque cela a été imposé dans les MCC. La DFIP vérifie de façon systématique que l'UE figure bien en master. La difficulté, avec Saclay, est que les masters à Saclay « n'ont pas accès » à cette UE : il n'est pas possible de l'imposer de façon systématique. Mme Catherine Billard vérifiera. En tout cas, il est souhaité qu'elle soit intégrée de façon systématique. C'est en tout cas la cause que Mme Catherine Billard a plaidée au Conseil des tutelles à Saclay : le maintien des UE libres, le sport et les UE Engagement. Ce qui est fait à l'UVSQ n'est pas ce qui est pratiqué dans les autres établissements. De fait, cela demande beaucoup d'efforts aux écoles qui, sans être forcément contre le principe, rechignent à intégrer les EU libres dans leur maquette dès la rentrée prochaine. Mais c'est la position qu'a tenue Mme Catherine Billard.

Mme Fanny Chantreuil constate que l'approche par compétences semble se mettre en place dans les maquettes. Elle s'interroge sur la réflexion sous-jacente derrière certains blocs de compétences. Elle est consciente que la construction sera progressive et que beaucoup de travail reste à faire sur le sujet. Il lui semblait important de le souligner aujourd'hui.

Mme Catherine Billard réitère que la mise en place de l'approche par compétences est suivie de très près. Comme souligné lors de la dernière réunion, trois kits sont à disposition. Le pôle s'occupe d'accompagner les équipes. Le processus est long – deux ans environ – et implique beaucoup d'investissement de la part des équipes pédagogiques, avec de nombreuses réunions, une modification des méthodes de travail, un regard porté sur les enseignements de l'UVSQ par d'autres enseignants, dont les équipes n'ont pas trop l'habitude. Cela représente du changement, ce qui n'est pas évident à mettre en œuvre. Cela se fera de manière très graduelle. Mme Catherine Billard salue la licence d'économie, licence pilote de l'UVSQ, qui est accompagnée de très près pour développer ces blocs et pour que cela fonctionne (il existe notamment des vidéos). Elle donnera l'exemple aux autres.

Mme Patricia Gounon (VP Numérique) intervient pour compléter les propos précédents et indique que, sur le portail de l'UVSQ, se trouvent des vidéos témoignages d'étudiants et d'enseignants sur l'accompagnement effectué pour la licence pilote en économie. Elle précise également que, dans le cadre de Paris-Saclay, au niveau du pôle, qui participe à l'accompagnement des licences Paris-Saclay, un séminaire aura lieu en juillet – elle pourra préciser ultérieurement la date exacte. Sur la période de fin juin-début juillet, des ateliers d'été seront lancés, relatif à l'approche par compétences. Une communication a été faite sur chaque site auprès des responsables administratifs. Mme Gounon remercie aussi toutes les composantes qui ont libéré des créneaux, et précise que ces ateliers d'été se dérouleront sur chaque site pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande s'il y a d'autres questions.

M. Richard Dusséaux indique avoir participé à quelques réunions à Paris-Saclay ces derniers temps, dans le cadre de la mention E3A. Y assistaient également des représentants de 23 spécialités, ainsi que des représentants du M1, soit 25 à 26 personnes. Le problème de l'approche par compétence a

été abordé à cette occasion. À la question : « Qui veut s'en occuper ? », aucune main ne s'est levée. Le sujet agace à peu près tout le monde.

Mme Catherine Billard ne peut que le confirmer. Cependant, elle rappelle qu'il s'agit d'une évolution réglementaire : la loi ORE demande aux établissements universitaires de basculer complètement, y compris les masters. Mme Catherine Billard sait bien que cela agace, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle cela prend autant de temps. Il faut s'approprier cette approche, voir l'intérêt qu'elle présente.

M. Richard Dusséaux souligne qu'une direction est aussi une courroie de transmission. Certes, il existe un cadre légal, dans lequel il est demandé de mettre en place l'approche par compétences, mais il serait utile de prendre la température auprès du corps enseignant pour savoir ce que celui-ci pense de cette approche, et, si la vision est assez négative, de faire remonter celle-ci vers les ministères.

Mme Catherine Billard indique que c'est possible, mais elle ne cache pas que le réseau des VP CFVU est lui-même un peu débordé par le rythme des réformes et tout ce qu'il est demandé de mettre en place, année après année. Le réseau fait remonter les choses : il fait des courriers, il envoie, mais, malgré tout, il suit le mouvement. Mme Catherine Billard entend cependant la remarque. Sur le fait de prendre la température auprès des enseignants, elle rappelle que le pôle s'est déplacé dans toutes les composantes de façon systématique pour aller à la rencontre des enseignants, avec plus ou moins de succès. Il faudrait peut-être juste inciter les collègues à aller le plus souvent possible au contact du pôle quand celui-ci se déplace.

M. Franck Quessette pointe que la difficulté est double, car tout le monde est déjà débordé par de nombreux sujets. Comment, dès lors, s'investir dans quelque chose auquel on ne croit absolument pas ? Une approche par connaissances, oui ; une approche par compétences, non. Cela ne va pas, en fait, donner grand-chose de positif au bout du compte.

Mme Patricia Gounon précise qu'une compétence comprend aussi des connaissances. Il existe donc des connaissances à faire acquérir, qui font partie des blocs de compétences.

Mme Maryse Bresson revient un peu en arrière sur le document. Elle a entendu le discours sur la DFIP, et souhaite souligner que son propos n'est pas de mettre en cause le travail de la DFIP. Elle rappelle la complexité à l'œuvre, y compris pour les porteurs de formation, les référents, les enseignants.

Elle a également entendu qu'il avait fallu se battre pour un master en informatique. Il lui semble que cela va être plus facile pour les masters que pour les licences, aussi veut-elle alerter, parce qu'elle imagine qu'il y aura peut-être moins d'effort de la part de Saclay, qui est déjà en place avec ses licences. Saclay fera peut-être moins d'efforts pour intégrer les licences avec mention de l'UVSQ que pour intégrer ses masters, qui, *a priori*, l'attirait plus, et elle ajoute que, même ainsi, Saclay n'en faisait déjà pas beaucoup. C'est en tout cas un point de vigilance à avoir.

Sur le process, Mme Maryse Bresson a entendu la réponse, mais elle avait une question pratique sur les dates. Elle a entendu que les dossiers allaient être déposés le 3 juin. Cela veut-il dire que l'établissement risque de recevoir des réponses Saclay après le 3 juin ou bien l'UVSQ les aura-t-elle forcément avant ?

Mme Catherine Billard explique que ce n'est pas du tout le cas. Les réponses sont en cours de finalisation. Saclay est aussi globalement en retard dans ses process. L'UVSQ était la première université à finaliser l'offre de formation. Tout le monde court après le temps et travaille beaucoup et fort tard. Des réponses vont pouvoir être apportées. Mme Catherine Billard pourrait les communiquer ici « en off », mais les documents officiels arrivent au compte-gouttes. Elle a ainsi eu le document stratégique de l'offre de formation Saclay comme les statuts : la veille au soir. Elle va donc les communiquer aux membres du CA, mais elle souligne que les documents sont communiqués au rythme où ils arrivent de Saclay. Les équipes Saclay sont elles aussi totalement débordées. Une réponse officielle de la DGFIP sera communiquée spécifiant les emplacements des formations. Mme Catherine Billard précise cependant qu'aucun problème ne s'est posé, globalement, avec Saclay.

Mme Maryse Bresson trouve bien que les réponses soient données en *off* quand elles sont en possession de la direction.

Mme Catherine Billard pointe que, dès l'instant où elle n'a pas de trace et que cela n'a pas été voté cinq ans plus tôt, elle a du mal.

S'agissant des diapositives, Mme Maryse Bresson explique que sa demande portait sur leur mise en ligne éventuelle. Elle ne voit pas bien où, quand, ni pourquoi les référents les présenteraient. Ce n'était pas le sujet.

Mme Catherine Billard trouve pertinent que les référents présentent les diapositives en Conseil de composante. Sur leur mise en ligne, il lui semble qu'il faudrait demander aux auteurs si ceux-ci sont d'accord pour que ce soit à ce point public, d'autant que c'est assez peu synthétique, donc assez peu lisible. Mme Catherine Billard n'est donc pas complètement sûre que ce soit utile de les diffuser à grande échelle, dans la mesure où elle n'est pas sûre que tout le monde les lise et puisse les traiter dans leur ensemble. Cela reste donc à réfléchir.

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie les intervenants et fixe rendez-vous au 11 juin pour la suite.

### **3.2. Institut supérieur de management (IAE-ISM) :**

M. Alain Bui (PUVSQ) souhaite la bienvenue en CA à M. Mourad Attarça, représentant de l'ISM, et l'invite à venir présenter les trois sujets relatifs à l'Institut supérieur de management et répondre aux questions.

#### **3.2.1 Dossier de formation qualifiante en formation continue pour la préparation au Passeport Compétences informatiques européen (PCIE)**

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie M. Attarça pour sa présence et propose de passer au premier point, qui porte sur le dossier de formation qualifiante en formation continue pour la préparation du Passeport Compétences informatiques européen. Il suggère de présenter les trois points et de procéder aux votes ensuite.

M. Mourad Attarça précise que l'Institut supérieur de management développe une offre en formation continue (en diplômant, master, DU). Sur proposition de deux collègues, une certification a été mise en place pour les étudiants en formation initiale : le Passeport Compétences informatiques européen,

reconnue dans le milieu professionnel. Cette certification est gratuite et mise en place en licence. L'idée était de profiter de cette compétence que l'institut a en interne pour la proposer à un public de formation continue. Une étude a été réalisée sur ce qui existe au niveau de l'environnement économique, ce qui aboutit à la proposition de cette certification. Pour l'instant, des contacts ont été noués essentiellement avec Pôle Emploi, avec plutôt une visée d'utilité sociale, mais cela peut concerner aussi des entreprises, et certaines RH peuvent être intéressées par cette certification à la carte. Plusieurs modules existent. L'offre correspond un peu à la demande sociale.

M. Alain Bui (PUVSQ) remarque que le plus simple serait peut-être que les membres du CA posent leurs questions s'ils en ont.

Mme Olivia Samuel indique avoir beaucoup de mal à voir, sur cette formation, pourquoi c'est l'ISM qui l'opère, alors que cette formation n'a rien à voir avec la discipline et ne correspond pas du tout au public accueilli à l'institut. Il lui semble que cela ne relève pas de la compétence ni des missions de l'ISM d'offrir une formation de ce type, très basique, d'initiation à l'informatique. Elle ne comprend donc pas très bien pourquoi l'ISM la propose, même si cela existe par ailleurs.

M. Mourad Attarça explique qu'elle est proposée en formation initiale dans le cadre des modules d'informatique de gestion de licences, en L3. Cela rentre donc dans le cadre du cursus des étudiants. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises, de recruteurs, d'organisation sont sensibles à ces certifications. Il est donc tenté de mettre en place des certifications, proposées aux étudiants. Ce sont deux collègues qui s'occupent de ces modules d'informatique qui la proposent. L'idée est, puisqu'elle est proposée dans le cadre de la formation initiale, de l'ouvrir aussi en formation continue. C'est donc plutôt de l'informatique de gestion : Word, Excel, PowerPoint, etc. C'est dans ce cadre-là.

Mme Olivia Samuel trouve cela très surprenant. Cette formation pourrait relever d'un service de formation continue plus global. Des heures d'enseignement vont être dédiées à ces usagers qui ne font pas la formation en gestion.

M. Mourad Attarça rappelle que l'ISM gère en direct sa formation continue. Or, c'est justement dans le cadre de la formation continue, donc cela ne peut pas être proposé par un autre service de formation continue. En outre, cela serait autofinancé, puisque le financement est lié à l'activité : en l'absence d'activité, il n'y aura pas d'heure. Les sessions ne seront ouvertes que s'il existe un public.

M. Franck Quessette pointe que M. Attarça n'a pas répondu à la question de Mme Samuel, qu'il reformule de la sorte : l'ISM a des compétences qui relèvent entre autres du management. Qu'il fasse des formations, qu'elles soient continues ou initiales, dans ce domaine de compétence est tout à fait légitime et dans son rôle. Qu'il y ait, dans certaines de ses formations, de la bureautique (Word, Excel) et que l'ISM assure ces cours-là parce que c'est nécessaire à une formation, licence ou master, c'est une chose et c'est très bien. Par contre, M. Franck Quessette ne voit pas d'autre logique que financière au fait d'aller faire une formation dans un domaine qui n'est pas de la compétence de l'ISM. Il ne faudra pas ensuite venir demander des postes, etc., en disant que l'ISM a trop d'heures d'enseignement.

M. Mourad Attarça comprend tout à fait et indique qu'il n'est pas question d'une demande particulière en termes d'heures. Une demande existe, et il a été tenté, avec des collègues, d'y répondre sachant que cette demande ne correspond à aucune composante de l'université. Il explique qu'il ne s'agit pas de remplacer quelque compétence que ce soit au niveau de l'université.

Mme Catherine Billard indique qu'à la CFVU, ces questions n'ont pas été posées. Le vote a montré 23 voix pour et 2 abstentions. L'idée était de se dire que, vu que les entreprises connaissent l'ISM et viennent pour suivre des formations à l'institut, etc., elles formulent une demande relative à ce certificat. Sur le fond, Mme Catherine Billard comprend la question : normalement, c'est l'UFR des Sciences qui fait de l'informatique, et l'ISM fait de la gestion. En revanche, l'existence de ce passeport provient d'une demande afin que les étudiants couplent celui-ci avec la formation qu'ils suivent en gestion. Aucune autre arrière-pensée n'est à envisager.

Mme Maryse Bresson demande confirmation qu'aucun contact n'a été pris avec l'UFR des sciences et l'informatique.

M. Mourad Attarça confirme qu'aucun contact n'a été pris, parce qu'il n'a pas semblé que c'était de l'informatique au sens du développement informatique ou des systèmes informatiques. Il s'agissait plus d'une certification finalement assez basique, proposée dans le cadre de la L3 parce que cela rentre dans le cadre des compétences transverses des étudiants. Cependant, aucun contact n'a été pris.

Mme Maryse Bresson demande d'où viennent les intervenants concernés.

M. Mourad Attarça répond que le projet est porté par le responsable de la licence, M. Emmanuel Chaplain, et M. Arezki Cherfaoui, qui assure les modules d'informatique en licence qui relèvent de la composante des sciences sociales.

M. Franck Quessette demande si ces emplois sont des emplois de titulaires.

M. Mourad Attarça acquiesce.

Mme Maryse Bresson remarque qu'ils sont titulaires, mais pas en informatique.

### **3.2.2 Grille tarifaire de la formation continue de l'IAE-ISM 2019-2020**

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au point suivant, qui concerne la grille tarifaire de la formation continue 2019-2020 pour l'ISM. Les membres du CA se prononceront ensuite, hors de la présence de M. Attarça.

M. Mourad Attarça explique que, dans le cadre des formations qui sont proposées en formation continue, un certain nombre de tarifs s'applique aux formations financées. Il s'agit ici de voter la reconduction des tarifs de 2018-2019, auxquels a été simplement intégrée la tarification relative au PCIE, s'il est adopté. Les tarifs pour la VAE sont similaires à ceux de la DFCRE.

M. Richard Dusséaux remarque qu'il ne s'agit pas tout à fait d'une reconduction, puisque le master est passé de 7 500 € l'an dernier à 7 600 € cette année, soit une augmentation de 100 €. Il rappelle que, l'année précédente, il avait posé la question suivante : pourquoi les tarifs appliqués pour l'ISM sont-ils différents de la politique tarifaire commune de l'UVSQ ?

M. Mourad Attarça indique avoir effectivement oublié de préciser cette augmentation de 100 €, dont la raison est très simple. Auparavant, beaucoup de formations continues étaient financées par les OPCA,

aujourd'hui transformés en OPCO, qui vont, avec la réforme du financement de la formation continue, financer aussi bien de la formation continue que de la formation en alternance. Certains diplômes sont proposés à l'ISM en formation initiale, donc en alternance et en apprentissage, et en formation continue. La réforme des OPCO fait que, maintenant, ce seront les mêmes financeurs. Du coup, certains des masters de l'ISM, qui sont faits en partenariat avec des CFA de la chambre de commerce, sont à 7 600 €. Il a donc semblé plus cohérent d'harmoniser la tarification en formation en apprentissage et en formation continue. Cela n'avait en effet pas de sens de proposer la même formation avec deux tarifs différents. C'est ce qui explique ce léger réajustement de 100 euros.

M. Mourad Attarça explique la différenciation par le fait que les formations de l'ISM sont proposées dans le cadre de partenariats avec la chambre de commerce de Paris, avec des coûts préfecture calculés sur la base de coûts complets. L'ISM ne pouvait pas adopter des coûts inférieurs aux coûts annoncés en préfecture, d'où cette spécificité liée à la tarification. Par ailleurs, ces coûts sont dans la norme de ce que proposent les collègues dans d'autres universités en management pour ce type de diplôme, voire sont en deçà.

M. Richard Dusséaux remercie M. Attarça pour cette réponse qui permet de clarifier ce point. Par contre, l'ISM est peut-être en deçà des formations de management pratiquées dans d'autres universités, mais il est clairement au-dessus des prix pratiqués à l'UVSQ. À titre indicatif, une licence professionnelle s'élève à 7 700 € pour l'ISM, 5 200 € dans la politique tarifaire commune de l'université de Versailles ; 7 000 € pour une licence à l'ISM, 4 000 € à l'université de Versailles ; 7 600 € pour un master, 5 000 € à l'UVSQ.

### **3.2.3 Politique de rémunération des prestations liées à la VAE de l'IAE-ISM 2019-2020**

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au point suivant, relatif à la politique de rémunération des prestations liées à la VAE pour 2019-2020.

M. Mourad Attarça explique que cela concerne l'ensemble de la politique de rémunération. Pour les intervenants, c'est exactement la même grille que la DFCRE, avec quatre niveaux de tarifs. L'ISM a repris exactement les mêmes. Pour la VAE, il s'agit d'une reconduction à l'identique de la grille adoptée l'année précédente, à l'issue d'un travail avec la DRH, la DAF et la DFCRE, les équipes de Mathieu Jahnich, pour mettre en place une grille de rémunération de VAE conforme à ce que fait la DFCRE et tienne compte d'une spécificité de l'ISM. En effet, l'accompagnement de VAE se fait en partie en interne et en partie en externe, en faisant appel à des consultants, ce que ne fait pas la DFCRE puisque tout est internalisé. Une grille tarifaire était donc nécessaire pour pouvoir rémunérer des intervenants qui accompagnent les stagiaires en VAE. Cette grille explicite les modalités de rémunération et est conforme, notamment pour les jurys, avec les tarifs de la DFCRE. C'est une reconduction à l'identique des tarifs 2018-2019.

M. Alain Bui (PUVSQ) sollicite d'éventuelles questions. Il rapporte une question qui lui est souvent posée concernant le point 1, constatant que s'il est positif d'avoir des offres correspondant aux professionnels, l'ISM est quand même une composante particulière, qui n'a pas un taux d'encadrement très élevé sur ses titulaires. Le fait qu'il y ait un investissement des titulaires dans ces nouvelles formations est très bien, mais cela pourrait être dommageable sur l'activité de recherche, étant donné qu'il s'agit souvent d'heures complémentaires.

M. Mourad Attarça demande à M. Bui si celui-ci veut parler du PCIE.

M. Alain Bui (PUVSQ) remarque que l'UVSQ à 75 % d'heures complémentaires – cela ne concerne pas que l'ISM. Lui-même est amené à signer des dérogations pour toutes les composantes. Il voudrait donc savoir, sans que cette question soit à charge, car il se souvient du taux d'encadrement à l'ISM sur les titulaires, quelle est la limite avec le faisable. Il trouve au demeurant très bien l'offre.

M. Mourad Attarça explique que, pour le PCIE, c'est un collègue PRAG qui est concerné. Il n'est donc pas impliqué dans les autres formations des enseignants-chercheurs, où il peut effectivement y avoir un problème de taux d'encadrement.

M. Mourad Attarça répond à l'intervenante que M. BUI parlait en fait des ressources internes.

M. Franck Quessette demande à M. Attarça si des vacataires viennent faire des heures à l'ISM.

M. Attarça acquiesce.

M. Franck Quessette suggère alors de ne pas surcharger les titulaires avec des choses qui ne relèvent pas directement de leurs compétences.

M. Mourad Attarça indique que la personne concernée ne l'est pas, puisque la question posée concernait l'équilibre avec la recherche. Il est clair cependant que si la volonté de développer la formation tout au long de la vie, il faut aussi avoir une offre. C'est là également qu'il faut trouver l'équilibre par rapport à ce qu'il est souhaité développer. Il est possible de ne pas faire de formation continue du tout et de ne se concentrer que sur la formation initiale. Ne faire de la formation continue qu'avec des vacataires n'est pas non plus crédible : la formation continue se fait aussi parce qu'il existe un apport académique. Un équilibre est aussi recherché dans la formation continue. L'ISM fait en outre appel à des consultants, d'où la grille de rémunération.

Mme Maryse Bresson observe que, concrètement, M. Attarça a cité précédemment un enseignant qui vient de l'UFR des sciences sociales. Cela déborde donc quand même aussi, y compris sur les capacités d'une filière qui est déjà elle-même sous-encadrée.

M. Mourad Attarça rappelle que c'est le collègue qui a monté ce projet, qui est donc partie prenante du projet. M. Attarça ne connaît pas les arbitrages au niveau de l'UFR de sciences sociales, si ce collègue est disponible et autorisé à faire ces heures de formation continue en plus. *A priori*, cela a été réglé au sein de son UFR.

M. Franck Quessette exprime son impression que M. Attarça ne comprend pas les remarques des élus. Il rappelle que l'UVSQ n'est pas une entreprise dont l'objectif est de faire de l'argent. S'il fallait dispenser des formations dans un but de rentabilité, M. Quessette qui est lui-même en informatique, pourrait le faire aisément. Or, il estime que telle n'est pas sa mission au sein d'un établissement public. Sa mission est de former des jeunes, de faire de la recherche, etc. M. Quessette peut comprendre que l'on propose de la formation continue si cela relève des compétences des enseignants, mais sans dispenser uniquement de la formation continue. Fermer la licence et les masters en informatique, prendre toutes les heures pour ramener plusieurs millions d'euros par an, ne correspondrait pas à la mission de l'université. M. Attarça pourrait lui opposer que cela ne concerne pas toute la formation, mais M. Quessette oppose que, dès lors que cela se fait un peu, cela prend forcément sur le reste. Ce

n'est pas neutre. Si, pour M. Attarça, il s'agit simplement de faire de l'argent et qu'il est prêt à sacrifier ses missions de service public, M. Quessette l'invite à le dire.

M. Alain Bui (PUVSQ) répond que la mission de service public, c'est la formation tout au long de la vie. Cela comprend donc la formation initiale, mais aussi la formation continue. Sa question était sur l'équilibre, mais la formation continue en fait partie. Le lien de l'UVSQ avec son territoire et avec les entreprises est aussi important. Le tout est de trouver le bon équilibre pour ne pas déséquilibrer le service de chacun. Il faudra peut-être, derrière, faire un calcul des ressources qui arrivent à l'ISM et à l'université. Une limite est peut-être à trouver, c'était le sens de l'intervention de M. Bui.

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie M. Attarça d'être venu et d'avoir répondu aux questions. M. Attarça quitte la salle. M. Bui indique qu'il est important, sur les dossiers, d'essayer désormais de faire venir les responsables de formation ou de composantes, parce que ceux-ci sont au plus près pour répondre aux questions des membres du CA et entendre les remarques de ces derniers.

Mme Jessie Tsang King Sang a entendu dire que l'ISM entrait dans Paris-Saclay différemment des autres composantes et demande ce qu'il en est.

M. Alain Bui (PUVSQ) explique que l'ISM a eu un statut d'IAE et a intégré le réseau des IAE récemment. Cela ne s'est pas fait sans bousculer un peu les équipes qui peuvent exister, en tout cas l'écosystème des gestionnaires, voir un peu des économistes à Paris-Saclay. Une rencontre a donc été organisée pour voir comment l'IAE s'intégrerait et ce que serait sa place, ce qu'il pourrait apporter à Paris-Saclay, car l'IAE est un bel objet. En projection stratégique, la question qui se pose est que cet IAE devienne, à terme, un IAE de Paris-Saclay. Les discussions sont en bonne voie. Comme le disait M. Quessette, rien n'est simple et des tensions existent, mais les rencontres et les dialogues permettent aussi de prendre conscience – c'est l'objectif des chefs d'établissement – de l'intérêt commun et de trouver des solutions. L'IAE, pour M. Bui, a toute sa place. L'IAE a fait une demande plus forte de masters accrédités par Paris-Saclay. C'est l'objet actuel des discussions. M. Alain Bui (PUVSQ) perçoit positivement pour l'université que plus de personnes puissent s'imprégner de cet objet.

Mme Maryse Bresson remarque, s'agissant du collègue de l'UFR des sciences sociales, qu'à sa connaissance, aucun échange n'a eu lieu avec l'UFR des sciences sociales. Cela fait donc une partie du service qu'il faudra compenser, notamment pour la licence AES, puisque c'est un collègue d'AES.

M. Alain Bui (PUVSQ) propose un vote séparé pour chacun des trois points.

M. Christophe Hue donne lecture des procurations :

1. Mme Blech en faveur de M. Delaplace
2. M. Nasrou en faveur de M. Guiguen
3. M. Guillemot en faveur de M. Bui
4. Mme Lemaire en faveur de Mme Chantreuil
5. Mme Chagnaud-Forain pour M. Guiguen

M. Alain Bui (PUVSQ) soumet au vote le premier point, sur le dossier de formation qualifiante en formation continue pour la préparation au Passeport Compétences informatiques européen.

Membres présents : 25  
Membres représentés : 5  
Votants : 30

Pour : 17  
Contre : 8  
Abstention : 5

***Le Conseil d'administration approuve à la majorité le dossier de formation qualifiante en formation continue pour la préparation au Passeport Compétences informatiques européen (PCIE).***

M. Alain Bui (PUVSQ) soumet au vote le deuxième point, sur la grille tarifaire de la formation continue de l'IAE-ISM pour 2019-2020.

Membres présents : 25  
Membres représentés : 5  
Votants : 30

Pour : 18  
Contre : 8  
Abstention : 4

***Le Conseil d'administration approuve à la majorité la grille tarifaire de la formation continue de l'IAE-ISM 2019-2020.***

M. Alain Bui (PUVSQ) soumet au vote le troisième point, sur la politique de rémunération des prestations liées à la VAE de l'IAE-ISM, et rappelle que ce sont les mêmes tarifs qu'à l'UVSQ.

Membres présents : 25  
Membres représentés : 5  
Votants : 30

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 1

***Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité : la politique de rémunération des prestations liées à la VAE de l'IAE-ISM 2019-2000***

## DOMAINE DE LA FORMATION ET DE LA VIE ETUDIANTE

*Après avis de la CFVU du 21 mai 2019*

### **3.3. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires**

M. Alain Bui (PUVSQ) passe au point suivant, qui concerne l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires. Une résolution a été prise par l'université Paris-Saclay pour 2019-2020. Comme il est important de parler d'une même voix, il est proposé à l'UVSQ de prendre une résolution similaire. Celle-ci a été étudiée en CFVU. M. Alain Bui (PUVSQ) passe donc la parole à Mme Catherine Billard.

Mme Catherine Billard rappelle que le Conseil d'administration a voté, quelques mois plus tôt, une motion demandant un moratoire sur cette question et s'engageant à ne pas appliquer, à la rentrée prochaine, de droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. Suite à la publication du décret, la situation a un peu évolué, et l'université Paris-Saclay a voté une résolution dans laquelle l'université de Versailles souhaite s'inscrire. Cette résolution a été présentée à la CFVU et votée, et elle est proposée aujourd'hui aux membres du conseil d'administration. L'idée est de préciser ce qui a été dit la fois précédente, qui était que l'UVSQ s'engageait à exonérer partiellement les étudiants qui arriveraient à la rentrée 2019, c'est-à-dire à leur faire payer les mêmes droits d'inscription qu'un étudiant dit « national ». L'UVSQ peut se permettre de faire cela car elle est à l'intérieur des 10 % autorisés par la loi, qui autorise l'université à exonérer 10 % de ses inscrits, ce qui est notamment fait par l'intermédiaire de la commission sociale.

L'idée est ici de proposer la même résolution que celle de Paris-Saclay et celle qui est votée dans les universités partenaires, où il est dit que les étudiants extracommunautaires devront s'acquitter du même montant des droits d'inscription que les étudiants nationaux, sans avoir à en faire expressément la demande. Cette formulation vise à simplifier considérablement le travail des scolarités, qui, aujourd'hui, doivent faire face à de nombreuses questions. L'idée est que l'université ne mette pas en place une commission particulière, mais que tous les étudiants extracommunautaires qui se présentent à l'UVSQ paient les mêmes droits d'inscription que les étudiants nationaux sans avoir à se soumettre à une procédure particulière.

En revanche, la dernière phrase de la résolution indique que cette exonération partielle s'appliquera à toute la durée du cycle d'études – c'est-à-dire qu'un étudiant qui arrive en 2019 en licence sera exonéré sur ses trois ans de licence –, sauf en cas de redoublement, où une commission d'exonération se prononcera. Mme Catherine Billard indique qu'une petite explication a eu lieu en CFVU sur cette phrase, qui est importante pour l'UVSQ, car elle dit qu'un étudiant ne peut pas se réinscrire automatiquement au sein d'un même cycle d'études et être exonéré partiellement de façon récurrente, afin d'éviter des abus potentiels et d'harmoniser sur ce qui se fait pour les bourses, etc. : quand une exonération des droits d'inscription a lieu, il convient de vérifier que l'étudiant est assidu, qu'il progresse et participe à son cursus d'études.

Il s'agira donc pour l'UVSQ de mettre en place une commission d'exonération qui étudiera les cas particuliers des étudiants extracommunautaires en redoublement au sein de leur cycle d'études. C'est ce qui est proposé aujourd'hui.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande si quelqu'un a des questions.

Mme Véronique Pauly remarque que, sur l'espace « Études en France », la page d'accueil indique : « en licence, vous aurez à vous acquitter de 2 770 €, et en Master 3 770 €. Veuillez vous rapprocher de votre espace « Campus France » ou consulter l'établissement ». Mme Pauly n'a pas de vue « étudiant » sur l'espace « Études en France », mais elle a une vue « enseignant-chercheur » et « candidatures ». Elle demande s'il est possible de s'assurer que l'information sera basculée sur « Campus France » et « Études en France ». En effet, elle constate une petite baisse des candidatures.

Mme Catherine Billard n'est pas du tout sûre que cela soit possible, car il s'agit d'un décret que l'UVSQ est censée appliquer. L'établissement s'affranchit de cela en se disant qu'il est à l'intérieur des 10 %, mais cela surprendrait Mme Billard que cette information soit relayée au niveau d'un site comme « Études en France ». Il faudrait ajouter une information sur le site de l'UVSQ en cas de vote de la résolution. Mme Billard imagine mal l'État relayer le message de l'UVSQ.

Pour avoir validé des formations la veille, Mme Véronique Pauly souligne qu'elle ne rentrait pas auparavant le montant des droits. Il faudra peut-être qu'elle le fasse désormais. Elle demande s'il faudra qu'elle mentionne dans un commentaire de réponse à la candidature que l'UVSQ pratique une politique d'exonération partielle. Comment faire pour informer les candidats ?

Mme Catherine Billard propose de réfléchir avec la DRI à donner une phrase type. Pour le montant des droits, le souci reste comme d'habitude le même, puisque ceux-ci ne sont pas encore connus pour la rentrée prochaine. Les bourses ne bougent donc pas jusqu'au 4 ou 5 juillet, quand ces droits seront enfin connus. Mme Catherine Billard confirme qu'il faut effectivement faire une phrase du type : « exonération partielle du droit d'inscription ».

Mme Véronique Pauly demande si la situation est la même sur les candidatures Paris-Saclay.

Mme Catherine Billard répond que la résolution proposée aujourd'hui est celle de Paris-Saclay, mais qu'elle ignore comment l'établissement a fait sur son interface.

Mme Olivia Samuel revient sur la dernière phrase, relative au redoublement. Il lui semble que ce qui a été dit est faux : il n'est pas possible de faire d'analogie avec les boursiers, puisque ces étudiants payent des droits d'inscription comme les autres. Ils ne payent pas des surdroits d'inscription, pour lesquels existait un désaccord. Or, ils n'ont pas le droit de redoubler. Mme Samuel ne trouve pas normal d'avoir deux règles différentes : ils paient leurs droits comme les autres, ils ne payent pas de surdroits, pourquoi la question du redoublement serait-elle en particulier examinée ? Cela ne lui semble pas juste. Jusqu'à présent, tous les étudiants payaient leurs droits et tous avaient le droit de redoubler sans que ce soit sanctionné en fonction d'on ne sait quels critères. S'agissant des boursiers, c'est tout à fait différent, il n'est pas possible de faire d'analogie.

Mme Olivia Samuel demande en outre ce qui se passera l'année suivante. En effet, la question se pose aujourd'hui pour la rentrée prochaine, mais que se passera-t-il dans un an ? À quoi l'université s'engage-t-elle pour les inscrits N + 1 ?

Mme Catherine Billard rappelle que la loi est la loi et que l'université doit rester dans ses 10 %. Il conviendra donc de surveiller de très près l'évolution de ces 10 % et la manière dont cela va impacter. Aujourd'hui, elle n'est pas en mesure de le dire, car elle ne sait pas comment cela va se passer à la rentrée. Dès l'instant où l'université s'engage à exonérer sur les trois ans, cela implique un vrai phénomène cumulatif qui peut amener assez vite l'établissement à ces 10 %. Une vigilance est donc nécessaire. Le but est d'aller aussi loin que possible. Des discussions auront lieu ensuite, mais Mme Catherine Billard admet que la question se pose. En effet, il s'agit de s'engager à faire quelque chose qui va impacter l'établissement durablement si c'est sur l'ensemble du cycle.

S'agissant du redoublement, Mme Catherine Billard rappelle que les étudiants paient des droits d'inscription. Il n'est pas dit qu'ils auront à payer plus, mais qu'une commission, à un moment donné, regardera, de façon qu'un étudiant ne puisse pas s'inscrire cinq fois de suite à l'intérieur d'un cycle et être exonéré de façon systématique. La résolution dit qu'un étudiant n'a à justifier de rien pour avoir l'exonération partielle. S'il redouble, ses notes, son assiduité, sa situation seront regardées, comme en commission sociale, avec l'assistante sociale financière. Un processus est mis en place pour s'assurer qu'il est bien dans une dynamique d'études. Cela reviendrait un peu à cela.

M. Alain Bui (PUVSQ) souhaite compléter la lecture de Mme Samuel, en rappelant que la loi impose des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. L'objectif de l'université est qu'ils payent les mêmes droits que les étudiants français. Dès lors que ceux-ci sont partiellement exonérés, ils rentrent dans un process avec une commission d'exonération qui examine leur cas. Deux lectures sont possibles.

Mme Olivia Samuel souhaite corriger : il n'est pas possible de dire qu'ils sont exonérés. C'est une exonération partielle. Ils ne sont pas exonérés de droits.

M. Alain Bui (PUVSQ) confirme que c'est une exonération partielle.

Mme Olivia Samuel réitère qu'il n'est pas possible de dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription.

Mme Maryse Bresson avait des remarques qui allaient dans le même sens de ce qui a été dit par Mme Samuel et Mme Pauly. Elle pense qu'un déséquilibre est effectivement créé par le décret et par la nouvelle situation, avec des craintes que le coût soit exponentiel si l'UVSQ en attirait trop, ou, à l'inverse, qu'il y ait une forte baisse du nombre d'étudiants. S'agissant des bourses, il lui semble qu'au moins un redoublement est autorisé. Il faut donc faire attention à cela aussi. Dire : « aucun redoublement », cela paraît très dur, d'une certaine manière. Mme Maryse Bresson a aussi entendu qu'une commission pouvait se tenir, mais elle trouve qu'il s'agit là d'un signal. En effet, il peut toujours y avoir un « accident ».

Pour rejoindre ce que disait également Mme Pauly, Mme Maryse Bresson pense en outre que l'important, dans l'information donnée, c'est que les étudiants extracommunautaires arrivent au même niveau, avec cette exonération partielle, que les autres étudiants. L'information doit passer, sinon, c'est très dissuasif, et le risque est d'avoir – ce qui commence déjà – une baisse du nombre d'étudiants.

M. Alain Bui (PUVSQ) précise que l'objectif de la commission d'exonération est justement d'étudier, généralement avec bienveillance, pour éviter les abus. Pour lui, cela n'envoie pas du tout le message qu'il ne faut pas redoubler.

M. Franck Quessette demande quel est le pourcentage d'étudiants étrangers actuellement, pour avoir une idée d'où l'université en est dans sa capacité d'exonération.

Mme Catherine Billard avait présenté ce chiffre lors de la première motion, mais n'a plus les documents aujourd'hui. Le nombre d'étudiants étrangers en cycle 1 est très faible, ils sont plus nombreux en masters, et très hétérogènes selon les disciplines. Par rapport à la politique d'exonération, l'UVSQ exonère moins de 3 % aujourd'hui, sachant qu'elle peut aller jusqu'à 10 %.

M. Franck Quessette remarque que ce pourcentage n'inclut pas les doctorants.

Mme Catherine Billard confirme cela.

Vu la fourchette de pourcentage restante – et bien que cela puisse évoluer –, M. Franck Quessette demande s'il ne serait pas possible de le proposer plus largement plutôt que de le proposer pour 2019-2020, même s'il n'est pas nécessairement favorable au fait de s'aligner sur le texte de Paris-Saclay. Rien n'empêcherait l'UVSQ de faire plus et de le proposer pour une année de plus, voire deux, sachant que le pourcentage est à 3 %. S'il était à 9 % ou 9,5 %, il pourrait comprendre les réticences à s'engager sur un avenir qui serait très incertain.

Il fait en outre une seconde proposition : il y aurait aussi une légitimité à ce qu'un étudiant qui va avoir sa licence à l'UVSQ et qui veut continuer en master à l'UVSQ puisse être exonéré de la même manière. C'est ce qui est fait au sein d'un cycle d'études. Cela dépend bien sûr des formations, mais, par exemple, en informatique, certaines licences sont faites pour continuer en master. Il existe une subdivision en cycle licence + master, mais un étudiant qui est bon qui se débrouille bien va faire sa licence puis un Master dans la continuité. Il n'existe donc pas vraiment de raison d'aller lui mettre une potentielle barre à cet endroit-là. M. Franck Quessette aimerait donc bien que, dans l'exonération, il soit aussi dit que les étudiants qui ont obtenu leur licence à l'UVSQ puissent être exonérés partiellement de droits s'ils poursuivent en master. Cela lui paraîtrait légitime. Et il réitère d'étendre au moins à l'année à venir.

M. Alain Bui (PUVSQ) entend ce que dit M. Quessette mais pointe que deux aspects existent. Rien n'empêche de revoter cette même résolution année après année. C'est aussi marquer le coup à chaque fois. Il faut voir comment se passent, cette année, les négociations avec le ministère. Cela lui semble déjà bien : un texte existe, que les CA successifs pourront voter. Les membres du CA voient bien dans quel sens la direction veut aller. Malgré tout, la loi existe, et il convient de voir son évolution. Si une analyse de la manière dont cela se passe est réalisée l'année prochaine, cela permettra de prendre des mesures en adéquation. S'agissant du sujet sur les masters, M. Alain Bui (PUVSQ) comprend ce que M. Quessette veut dire, mais, pour lui, cela rentre un peu en contradiction avec le fait que, si l'UVSQ adopte la même résolution que Saclay, ses masters sont à 80 % dans Saclay. C'est donc une suggestion qui pourrait être portée au niveau de Saclay. Il convient d'être cohérent, car les étudiants de l'UVSQ vont aller de plus en plus dans les masters de Paris-Saclay. M. Alain Bui (PUVSQ) serait plutôt d'avis de proposer ce texte. Rien n'empêche d'apporter d'autres textes successivement, année après année, en voyant l'évolution. Voter un texte en CA chaque année est aussi le moyen de marquer le coup.

M. Franck Quessette comprend le discours. Il comprendrait le fait de dire, s'il était question de s'opposer à Paris-Saclay, qu'à défaut de pouvoir s'y opposer, il est nécessaire d'y entrer, mais ce n'est pas ce qui est discuté ici. Au même titre que lorsqu'un texte de loi existe, il est possible de faire en interne quelque chose qui n'est pas en contradiction, étendre la résolution sur une année de plus ou sur les masters montrerait une position de l'UVSQ que M. Quessette qualifierait d'ouverture vers les autres. Cela pourrait être étendu au fait d'aller porter cette proposition au niveau de Paris-Saclay, est de montrer que le CA de l'UVSQ a encore des choses à dire et des positions, notamment celle-là, à défendre. Il lui semble intéressant d'avoir, politiquement et stratégiquement, ce genre de position dans Paris-Saclay.

M. Alain Bui (PUVSQ) préfère voir ce qu'il se passe ici. Il posera toutefois la question, au niveau du Copil et du CA de Paris-Saclay, de ce qu'il advient de ces étudiants dans le cycle et sur leur poursuite en master. L'objectif est le même, mais la stratégie diffère.

M. Naïm Shili énonce une remarque de forme : il est question, dans la motion, du fait que les étudiants extracommunautaires ont les mêmes frais que les étudiants nationaux. Cela ne concerne pas que les étudiants, mais aussi les étudiantes. Il tient à faire la remarque car il rappelle que le CA a signé une charte pour une communication sans stéréotype de sexe du Haut Conseil d'égalité entre les femmes et les hommes. M. Shili ne le fait pas toujours remarquer, mais ce n'est pas la première fois que cette charte n'est pas respectée.

D'autre part, à la suite des interventions précédentes portant sur l'exonération partielle, M. Naïm Shili indique que ce n'est pas une exonération comme celle qui existe pour les boursiers et les boursières. Elle répond en effet à une stratégie injuste menée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et est conforme à la motion votée en décembre dernier. Cela dit, il rejoint ce qui a été dit précédemment s'agissant du redoublement : quand un étudiant français ou une étudiante française paye 170 € et qu'il redouble, à aucun moment il n'est envisagé – et cela semble logique à M. Shili – de mettre en place une commission pour savoir s'il devrait payer plus cher son année de redoublement. De ce fait, il n'existe pas de raison que ce soit le cas pour les étudiants et étudiantes extracommunautaires dans la mesure où cette exonération permet de revenir à une égalité par rapport à ce que le ministère voudrait faire. S'il est bien normal qu'il existe une commission d'exonération pour différents types d'étudiants qui voient leurs frais être exonérés partiellement ou totalement, mais, dans le cas présent, puisque le but n'est pas de procéder à une exonération pour répondre à une question sociale ou à la question des boursiers et boursières, mais pour revenir sur une injustice et une politique était inégale, le geste fort serait justement d'assumer que, quelle que soit sa nationalité, un étudiant n'a pas à payer plus en fonction de son pays d'origine, qu'il redouble ou pas.

M. Alain Bui (PUVSQ) comprend tout à fait ce que dit M. Shili, mais il revient à un point réglementaire et rappelle que dans cette opération, qui permet aux étudiantes et aux étudiants extracommunautaires de payer les mêmes droits d'inscription, l'UVSQ utilise l'artifice de l'exonération partielle. Or, il convient d'être vigilant avec ce taux d'exonération partielle, afin de ne pas en arriver à un extrême où des étudiants étrangers pourraient redoubler, alors que des étudiants boursiers ne pourraient plus être exonérés parce que le pourcentage serait dépassé. Il faut donc faire attention.

Mme Fanny Chantreuil déplore que cette motion, à sa première présentation, concernait tous les étudiants, tandis qu'à présent, une différenciation peut être faite. Elle trouve important d'appuyer ce fait. S'agissant de la communication, elle appelle à la vigilance pour informer bien sûr les étudiants qui vont s'inscrire, mais aussi les étudiants qui ont peut-être déjà fait leur premier acte de licence et qui vont se

réinscrire en deuxième année à l'UVSQ. Un programme de communication a sans doute été mis en place pour informer les composantes, ainsi que les étudiants actuels et futurs. Elle appuie en outre la proposition qui est faite pour les masters, qui représente une continuité, afin qu'une réflexion soit menée sur le sujet de la poursuite de l'accompagnement en master par l'UVSQ d'un étudiant qui aurait effectué sa licence et aurait été exonéré. Il convient de voir si c'est avec Saclay ou le ministère qu'il faut réfléchir cela, mais il serait important que l'UVSQ appuie ce fait.

Mme Catherine Billard remarque que, sur le fond, tout le monde est d'accord. La position actuelle est très prudentielle, car nul ne sait comment la situation pourrait évoluer en réalité. En effet, le processus est quand même cumulatif. Il ne faudrait pas que l'UVSQ s'engage à exonérer des étudiants sur cinq ans et que, l'année prochaine, elle revienne sur sa position pour ramener cette exonération à trois ans du fait d'une explosion, parce que les finances de l'université ne le permettent pas ou que cela a des impacts sur la commission d'exonération sur critères sociaux. Tout cela est compliqué à terme. C'est pourquoi il est juste proposé de regarder sur une année ce qu'il se passe. En effet, les projections réalisées peuvent aussi s'emballer assez rapidement en réalité. Le travail a été fait au rectorat sur l'ensemble des universités de l'académie pour voir ce que cela donne quitte à mettre plus ou à en discuter avec les partenaires Saclay. C'est la solution qui semble la plus prudente.

Par ailleurs, Mme Catherine Billard informe qu'exceptionnellement, les droits d'inscription sont déjà sortis cette année – elle remercie à ce propos le DGS pour sa vigilance. Ils vont être transmis assez vite aux scolarités.

Mme Véronique Pauly remarque qu'au 31 octobre, il faudra peut-être compter les Britanniques parmi les extracommunautaires. Cela ne changera rien sur les droits d'inscription, mais il conviendra de les mettre dans une catégorie commission d'examen d'exonération partielle. Elle ajoute que ce statut du Royaume-Uni à partir du 31 octobre devra aussi être un point de vigilance pour les personnels. Elle invite donc à une réactivité à ce moment-là, car la question se pose.

M. Alain Bui (PUVVSQ) constate que chacun a pu s'exprimer et soumet au vote la résolution telle qu'elle a été présentée, avec une reformulation candidate/candidat, étudiante/étudiant dont il remercie M. Shili.

Membres présents : 25

Membres représentés : 5

Votants : 30

Pour : 23

Contre : 2

Abstention : 5

**Le Conseil d'administration approuve à la majorité : l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires.**

#### 4°) DOMAINE DE LA RECHERCHE

*Après avis de la commission de la recherche du 18 avril 2019*

##### **4.1. Projet de création de l'EA « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie »**

M. Alain Bui (PUVSQ) invite M. Philippe Charlier à rejoindre la réunion et le remercie de sa présence pour présenter le projet d'équipe d'accueil « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie », déjà présenté à la CR.

M. Philippe Charlier indique qu'il va rester debout pour pouvoir interagir un peu plus avec les membres du CA durant les six minutes qui lui sont imparties. Il se présente : il est maître de conférences à l'UVSQ, praticien hospitalier AP-HP, actuellement en détachement ministériel au musée du Quai Branly comme directeur de la recherche de l'enseignement, puisqu'il a plusieurs casquettes, qui sont celles de médecin, médecin légiste, anatomopathologiste, d'archéo-anthropologue et de docteur ès sciences en éthique, principalement sur le statut des corps morts. Dans ce contexte, travaillant depuis longtemps dans les deux domaines de l'anthropologie physique et de l'anthropologie sociale, autour des rituels de lutte contre la maladie et contre la mort, il a été souhaité institutionnaliser une équipe déjà fantôme et lui donner une vraie existence au sein de l'UVSQ, sous la forme d'une équipe d'accueil bisite, entre l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et le musée du Quai Branly – soit une double localisation.

Les centres d'intérêt, d'étude et de publication déjà existants de cette équipe sont sur deux axes : l'anthropologie médicale, c'est-à-dire un regard double sur les restes humains et sur les pratiques rituelles qui entourent le corps vivant et mort – principalement regard physique, diagnostique, médical, et également un regard social, c'est-à-dire ethnologique ou anthropologique, au sens ancien du terme. Les techniques employées par cette équipe sont diverses mais se regroupent toutes autour des deux axes principaux énoncés – donc diagnostic rétrospectif macroscopique.

M. Philippe Charlier avait prévu de montrer quelques objets, par exemple :

- comment diagnostiquer une arthrite septique sur cet avant-bras d'un évêque de Paris du XIII<sup>e</sup> siècle ;
- comment faire un diagnostic précis sur un reliquaire – ici, celui de saint Clément –, sans l'ouvrir ni le désacraliser, pour respecter ces croyances, mais en lui faisant bénéficier d'un examen scanographique. Idem pour la pochette de saint Ambroise, contenant les ossements de saint Ambroise de Milan – : là non plus, il ne s'agit pas d'ouvrir le reliquaire, mais de travailler dessus de façon virtuelle.

Le travail peut se faire aussi en paléomicrobiologie, c'est-à-dire que l'équipe est capable d'identifier des agents infectieux, par exemple quelle est la bactérie qui a été la cause de cette arthrite septique chez cet évêque plusieurs siècles auparavant. Un staphylocoque doré a été retrouvé : est-ce le même que maintenant ou une souche qui a évolué depuis cette époque ? Il existe donc un intérêt réel pour la biologie moléculaire et pour les maladies infectieuses notamment.

L'équipe travaille également en archéologie. M. Philippe Charlier indique revenir d'un terrain de 15 jours avec une partie de son équipe au Cameroun, où ils ont travaillé sur des sites sacrés

bamilékés, donc dans le nord du Cameroun, et se sont intéressés à tous les rituels magico-religieux autour de la maladie et de la mort. Des artefacts ont été prélevés et font l'objet d'étude, à la fois biochimiques mais également en paléomicrobiologie, du fait de projections de sang (sang animal et sang humain) dessus.

Enfin, l'équipe travaille en philologie, dans les disciplines dites « molles » – qui sont, pour M. Philippe Charlier, « humaines » et non « molles » – : histoire de l'art, paléographie, où des diagnostics sont possibles sur des œuvres d'art, sur des masques mortuaires, sur des sculptures. Ce sont des propositions de diagnostic, parce que ce ne sont pas de vrais restes humains, mais il est possible malgré tout de proposer des diagnostics sur des parties du corps qui ne se conservent pas sur des squelettes ou sur des momies. C'est donc un vrai intérêt pour l'histoire des maladies et l'évolution des processus pathologiques.

M. Philippe Charlier présente quelques exemples, comme un travail sur des poupées vaudoues collectées dans certains sites de Port-au-Prince. Des radiographies de ces objets sont réalisées, ce qui permet de savoir quels sont les objets du quotidien qui sont mis à l'intérieur pour que cela marche. M. Philippe Charlier indique que, s'il voulait faire une poupée vaudou contre le président de l'UVSQ, il récupérerait des cheveux de M. Bui et tout cela serait mis à l'intérieur de la poupée.

*(Rires)*

Ces faits étaient jusqu'à présent ignorés. Ces objets étaient des boutons, des fermetures éclair, des signatures également – il invite les membres du CA à conserver les courriers envoyés par M. Bui : cela peut être utile. Il faut une part physique de l'individu pour que cela marche directement. C'était quelque chose qui était totalement ignoré, et ce sont vraiment les études radiologiques qui ont permis de le montrer.

L'équipe travaille également au musée du Quai Branly. La semaine précédente, elle a fait venir, pour la première fois au monde, un scanner médical portatif dans les galeries d'exposition du musée du Quai Branly, qui a scanné 150 objets. Des scanners d'objets étaient déjà réalisés auparavant. Par exemple, pour un fétiche à clous Nkisi de la République démocratique du Congo. Celui-ci a une qualité ventrale avec une charge magique qui n'est pas visible. Le fait de réaliser un scanner médical permet d'en voir le contenu et de savoir la composition de la substance mise à l'intérieur du corps. Il s'agit là vraiment d'une utilisation des outils biomédicaux au service de la connaissance des objets de musée. C'est donc vraiment une anthropologie médicale qui se fait sur les restes humains ou une utilisation des techniques de l'hôpital et de la médecine en général et de la biologie pour des objets de musée. Cela se fait vraiment dans les deux sens.

L'équipe travaille aussi sur des restes anciens : Lucy, 3,2 millions d'années, sur laquelle a été réalisé un réexamen avec Yves Coppens. Cela a permis de montrer qu'elle était peut-être en effet tombée d'un arbre, mais ce qui est beaucoup plus certain, c'est qu'elle s'est malheureusement fait croquer les fesses par un crocodile, ce qui a peut-être pu causer une mort un peu plus rapide que le fait de tomber de son arbre.

Un travail rétrospectif est également mené sur des restes plus récents, à l'échelle paléontologique, comme le crâne de Cro-Magnon, pour lequel, en étudiant en micro-CT-scanner et avec des collections anatomiques de référence, un diagnostic de neurofibromatose de type 1 (maladie de Recklinghausen) a pu être proposé. Du coup, avec Philippe Froesch, membre de la future équipe, si les membres du CA

l'acceptent, il a pu proposer une reconstitution de son visage beaucoup plus réaliste que ce qui peut figurer dans les livres d'histoire.

Un même travail réalisé sur les masques mortuaires, soit avec des crânes (crâne de Descartes) soit avec des masques mortuaires (masque mortuaire de, peut-être, Robespierre).

Un intervenant demande si cela représente son vrai visage, ce que confirme M. Charlier. Il s'agit de son vrai visage, reconstitué à partir du masque mortuaire et surtout des diagnostics de petite variole et de sarcoïdose, portés à travers des documents médicaux.

Pour le crâne de Descartes, l'équipe a innové et a mis au point une technique qui permet de reconstituer le cerveau de l'individu à partir de son crâne sec. Le cerveau de Descartes a été reconstitué en résine et en trois dimensions, ce qui permet de faire de la neuro-anatomie – et non de la phrénologie, cette pseudo-science du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la bosse des maths, etc., qui travaillait non pas sur le cerveau mais sur les reliefs du crâne. L'équipe utilise vraiment de la neuro-anatomie pragmatique et compare la surface des aires de Brodmann, sur cette reconstitution du cerveau en trois dimensions, par rapport à toute une collection de cerveaux reconstitués d'hommes du même âge ayant vécu à la même période. C'est donc beaucoup plus scientifique que ce que faisaient les ancêtres du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'équipe travaille également sur des collections anatomiques. Une partie du projet de création d'EA est fondée sur l'accueil, dans cette université et même dans cette UFR, de collections anatomiques, révoquées, en quelque sorte, par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, qui en donnerait non seulement la propriété mais également la jouissance, ce qui permettrait de reconstituer toute une histoire biologique et naturelle de processus pathologiques, qu'il s'agisse de processus infectieux, de processus tumoraux ou paléo-environnementaux, de type intoxication, etc.

L'équipe intervient aussi sur des reliques – M. Philippe Charlier a déjà parlé de saint Clément et saint Ambroise. Sur les reliques de Saint Louis, il a été possible d'identifier une schistosomiase hématobium, c'est-à-dire une bilharziose urinaire, qu'il avait attrapée lors d'une détention. Cela sera publié très prochainement – M. Charlier précise que l'article a été accepté la veille –, et les lecteurs pourront voir que la cause de la mort de Saint Louis a été diagnostiquée, mais il ne peut le révéler ici.

Alors qu'un murmure de déception s'élève chez les membres du CA à cette nouvelle, M. Alain Bui (PUVSQ) souligne le *teasing* de cette présentation.

M. Philippe Charlier présente un dernier patient important. Il s'agit d'Adolf Hitler, sur lequel son équipe a pu aller travailler à Moscou. Il s'agissait d'identifier les restes, dont il était connu qu'ils étaient morphologiquement compatibles avec ceux d'Hitler, mais il fallait vérifier si Khrouchtchev et les Soviétiques, dans les années 1950-1960, n'avaient pas réalisé un faux historique qui collait morphologiquement avec ce qui était connu de la denture d'Hitler. L'équipe a pu montrer que c'était non seulement authentique, que c'était bien l'état de la denture d'Hitler mort en 1945 – donc, remarque M. Charlier, *exit* toutes les théories fumeuses « survivantistes » –, mais il a aussi été possible de retrouver des traces de corrosion de métal liée à une attaque par le cyanure, ainsi que du tartre dentaire, qui a fait l'objet d'un examen en microscopie électronique à balayage à Saclay, chez Raphaël Weil, au laboratoire de physique des solides. Cet examen a permis de montrer que cela correspondait à un régime alimentaire végétarien, avec beaucoup d'ingurgitations d'argile, parce qu'Hitler avait des brûlures d'estomac et une gastrite chronique, peut-être un ulcère. La trace de ce traitement a été

retrouvée dans son tartre dentaire. M. Philippe Charlier constate que le dossier Hitler est donc définitivement clos : heureusement, il est bien mort.

M. Philippe Charlier évoque ce dont l'équipe a besoin : juste des locaux qu'elle a déjà ici. Elle ne demande donc absolument rien de plus. L'équipe va d'ailleurs même rendre deux bureaux puisque ceux-ci vont être délocalisés sur le musée du Quai Branly. Elle a déjà des microscopes. La petite structure de laboratoire va migrer au troisième étage. La phase de la structure interne à l'UFR des sciences de la santé est déjà bien organisée. L'équipe demande uniquement sa constitution administrative et académique, c'est-à-dire au sens universitaire, puisqu'elle fonctionne déjà depuis longtemps, mais sans existence légale. Or, c'est important pour elle si elle veut pouvoir bénéficier des Fouilles archéologiques françaises à l'étranger, comme elle en a l'intention avec le ministère des Affaires étrangères. La demande est importante, mais l'équipe n'a pas de structure type universitaire qui lui permette de déposer un dossier ou déposer de demande de financement type ANR. M. Philippe Charlier espère que, grâce aux membres du CA, cela pourra se faire.

M. Philippe Charlier indique que l'équipe est multiple et variée. Elle couvre beaucoup de champs et de discipline, qu'il s'agisse d'un réanimateur bien connu de ce conseil d'administration, d'un neurologue (Otto Appenzeller), de Victor Asensi en Espagne. C'est donc vraiment une équipe internationale, qui compte des anthropologues, des ethnologues, des philologues, des médecins, des radiologues, des toxicologues, etc., qui tous participent déjà aux études, qui ont tous déjà cosigné des publications. C'est un groupe fantôme, mais qui ne demande qu'à tomber son voile blanc et à devenir une entité propre de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est maintenant à un bon potentiel. L'équipe compte des boursiers, elle compte des thésards, et à la même la possibilité de financer ses thèses par le musée du Quai Branly, qui sera, en quelque sorte, la deuxième jambe de cette équipe d'accueils, sous la forme de bourses du musée du Quai Branly (bourse de doctorants, post-doc, masters également). Il faut utiliser les ressources de cet établissement public, qui est sous la tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour travailler dans ce domaine de l'anthropologie médicale. C'est le projet que propose aujourd'hui M. Philippe Charlier.

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie M. Charlier et constate que la barre est un peu haute pour les prochains laboratoires qui vont venir. Il invite les membres du CA à poser leurs questions à M. Charlier.

Mme Anne-Marie Prêt demande si, actuellement, tout le monde est éparpillé.

M. Philippe Charlier répond que l'équipe est actuellement éparpillée un peu partout, façon puzzle, à Paris et dans le reste du monde. Évidemment, tout le monde ne sera pas présent physiquement au même endroit. Certains chercheurs viendront pour les réunions de laboratoire. C'est une sorte de réseau qu'il est souhaité fédérer sous la forme de cette équipe d'accueil. C'est la raison pour laquelle le bilan est vraiment nul, financièrement, pour l'UVSQ.

Mme Véronique Pauly souligne, en tant que membre du CA et de la FSP, la cohérence renforcée – puisque le Quai Branly est membre de la Fondation des sciences du patrimoine, représentée par Philippe ici – que représente le fait d'avoir cette nouvelle entité de recherche, qui aidera grandement les liens.

M. Philippe Charlier remercie Mme Pauly.

M. Stéphane Delaplace demande quels seraient les membres signataires du laboratoire.

M. Philippe Charlier indique qu'il y aurait :

- Djillali Annane ;
- lui-même (Philippe Charlier) ;
- deux médecins de médecine générale – comme le docteur Villiers, par exemple – de l'UFR des sciences de la santé ;
- Raphaël Weil, de Paris-Saclay – M. Charlier souligne que c'est la même maison, jusqu'à preuve du contraire –, qui sera présent assez souvent ;
- le docteur Huynh, de radiologie, de la Pitié-Salpêtrière.

Il précise que toutes ces personnes ne seraient pas présentes en permanence sur le site, mais seront membres de l'équipe.

M. Stéphane Delaplace demande si ces membres seront réels, M. Annane faisant partie d'un autre laboratoire.

M. Philippe Charlier réplique qu'aucun texte n'empêche d'être dans deux structures.

M. Alain Bui (PUVSQ) indique avoir eu M. Annane le matin même au téléphone. Celui-ci lui a dit la forte implication qu'il a dans ce laboratoire. Sans trahir sa pensée, M. Annane a une appétence de s'orienter pleinement vers ce laboratoire et de s'engager. Son positionnement n'est pas une posture sans implication, c'est même tout le contraire.

M. Franck Quessette demande à M. Philippe Charlier de quel laboratoire il est membre actuellement.

M. Philippe Charlier répond qu'il est membre du DANTE, laboratoire de droit administratif et nouvelles technologies à l'UVSQ.

M. Franck Quessette lui demande s'il va rester membre du DANTE.

M. Philippe Charlier indique qu'il sera le directeur de cette équipe d'accueil, mais il restera encore lié au DANTE.

M. Franck Quessette précise avoir vu, dans le document fourni, qu'il existait des partenariats avec plusieurs laboratoires, dans le cadre de Paris-Saclay : physique des solides, LIMSI... Il suggère de demander d'être une équipe d'accueil aussi au niveau de Paris-Saclay : cela assiérait ce laboratoire dans le futur Paris-Saclay.

M. Philippe Charlier préfère les croissances lentes aux croissances rapides. Il fait donc d'abord cette demande auprès de l'UVSQ, puis, potentiellement, son équipe pourrait grandir au niveau de Paris-Saclay.

M. Alain Bui (PUVSQ) exprime la même préférence. Cela permettra d'avoir une bonne visibilité, et cela apportera une force supplémentaire à l'UVSQ, au moment où celle-ci fera le passage complet.

M. Richard Dusséaux remarque que le musée Quai Branly est associé à la ComUE Paris-Lumière et non à la ComUE Paris-Saclay. Il conviendra donc de travailler les liens entre ces deux universités.

M. Philippe Charlier confirme que le musée du Quai Branly est lié à la ComUE Paris-Lumière, ainsi qu'à d'autres LabEx (« Les passés dans le présent », CAP). Les liens sont nombreux entre le musée du Quai Branly et des établissements de recherche, universitaires, ou académiques, mais aucun de ces liens n'est exclusif. Cela ne lui semble donc pas être un coup d'arrêt. Il signale aussi le lien avec la Fondation des sciences du patrimoine.

M. Alain Bui (PUVSQ) remercie M. Charlier, qui quitte la salle. M. Bui remarque qu'à part l'épisode sur les poupées vaudoues, tout était bien.

M. Stéphane Delaplace indique n'avoir toujours pas compris combien de personnes comprendrait le laboratoire. Ce dossier remonte à quelque temps, mais il ne présentait pas la masse critique suffisante à la création du laboratoire à l'époque. Combien de personnes seront donc signataires du dossier ?

D'autre part – M. Delaplace s'adresse là davantage à M. Alexis Constantin –, il existait alors des conflits et des remises en cause du travail mené par M. Charlier. Sans prendre parti, M. Delaplace demande si cela est réglé.

M. Alexis Constantin répond que le dossier se trouve sur l'espace collaboratif. Y figure le nom des personnes pressenties pour faire partie du laboratoire, qui sont au nombre de 17, ainsi que l'a rappelé M. Charlier. Une personne supplémentaire de l'UVSQ doit rejoindre l'équipe. Il ajoute ne pas avoir compris la question de M. Delaplace, relative aux conflits.

M. Alain Bui (PUVSQ) ajoute qu'il a existé des conflits entre chercheurs par le passé, mais avec le détachement de M. Charlier à la recherche au musée du Quai Branly...

M. Alexis Constantin complète la phrase de M. Bui en indiquant que c'est une forme de reconnaissance de la scientificité des travaux de M. Charlier. Certes, les recherches de ce dernier sont parfois contestées, mais c'est le principe de la recherche. Pour autant, M. Constantin n'a pas connaissance de l'ensemble du dossier.

M. Christophe Hue ajoute que M. Charlier a été entendu dans le cadre du comité de pilotage du bâtiment recherche, notamment parce qu'il faisait des demandes de locaux et qui lui a été demandé de se justifier. M. Charlier a expressément dit qu'il y aurait entre quatre et cinq personnes physiquement au sein de l'UFR. Il doit amener avec lui sa collection biologique, qui représente environ 300 bocaux dans le formol. Or, de nombreux chercheurs ont un intérêt pour cette recherche. C'est donc un grand atout pour l'UFR.

S'agissant de la question précédente de M. Delaplace, M. Hue dit être au courant de ce dossier et indique que ce dernier est clôturé.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande à M. Constantin le résultat du vote de la commission recherche.

M. Alexis Constantin répond que celle-ci a voté favorablement à l'unanimité.

M. Alain Bui (PUVSQ) soumet au vote le projet de création de l'EA « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie ».

Membres présents :	25
Membres représentés :	5
<u>Votants</u> :	30

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	1

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité : le projet de création de l'EA « Laboratoire Anthropologie, Archéologie, Biologie ».**

## 5°) POINTS D'INFORMATION

### 5.2. ComUE de Paris-Saclay :

#### **5.2.1 Modification des statuts de la ComUE**

#### **5.2.2 Renouvellement des instances de la ComUE**

M. Alain Bui (PUVSQ) propose de passer au dernier point qui sera vu lors de ce CA, qui concerne la ComUE Paris-Saclay. Il rappelle l'historique. Le CA de la ComUE a voté un changement de ses statuts suite à une mise en conformité par rapport aux deux projets à venir (IPP et université Paris-Saclay 2020). Ces statuts ont été communiqués dans la ComUE et un certain nombre d'établissements quittent cette dernière (HEC, Polytechnique, etc.).

La ComUE arrivant à échéance également et comme, malgré les demandes, aucun prolongement des instances n'a été possible, même pour les six mois à venir, cela implique de refaire une élection du conseil d'administration de la ComUE ainsi réduite et de son CaC. Il ne sera pas procédé à des élections générales pour la durée de six à huit mois qui va couvrir la création de la nouvelle université, mais il a été proposé que l'élection du CA et du CaC se fasse par des grands électeurs, qui sont les membres des conseils d'administration des différents établissements.

M. Alain Bui (PUVSQ) passe la parole au service juridique, et donc à Pascal Leprêtre, pour expliquer le détail du process et du cadre.

M. Pascal Leprêtre souligne que M. Bui a déjà pratiquement tout expliqué. Il rappelle que la ComUE est un établissement public qui doit perdurer jusqu'au 31 décembre 2019. Or le mandat des administrateurs de la ComUE arrive à échéance au mois de juin prochain. Il est donc envisagé une modification du décret du 29 décembre 2014 qui porte statuts de l'actuelle ComUE.

Cette modification va porter sur trois points :

- la modification du périmètre de la ComUE, comme l'a rappelé M. Bui, avec le départ d'un certain nombre d'établissements (Polytechnique, l'ENSTA ParisTech, Télécom ParisTech, Télécom SudParis et HEC) ;
- les modalités d'élection des instances, qui vont être allégées, puisque les représentants qui vont être élus auront un mandat de six mois uniquement. L'objectif de ce décret est donc de

- simplifier au maximum l'élection, dans l'attente de la création de l'établissement public expérimental issu de l'ordonnance de novembre 2018. Il s'agira d'un suffrage indirect par de grands électeurs, qui seront les membres des conseils d'administration ou des instances qui tiennent lieu de conseils d'administration au sein des établissements membres ;
- la réduction du nombre d'administrateurs, et donc des effectifs du CaC de la ComUE, de 220 à 93 membres, qui seraient répartis de la manière suivante :
    - 18 représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche membres de l'université Paris-Saclay et de leurs composantes de coordination éventuelle ;
    - 6 personnalités extérieures ;
    - 42 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés ;
    - 12 représentants des autres personnels ;
    - 15 représentants des usagers.

M. Pascal Leprêtre précise que le projet de décret a d'ores et déjà été approuvé par les instances de la ComUE – c'était la première étape préalable –, avec signature par le ministre. Sous réserve de la publication de ce décret dans les jours à venir, les élections pourraient être organisées dans la semaine du 17 juin.

M. Alain Bui (PUVSQ) demande s'il existe plus d'informations sur les modalités.

M. Pascal Leprêtre répond que ce n'est pas encore le cas. Une note électorale est en préparation, mais le texte définitif est attendu pour que cette circulaire soit établie définitivement. Il y aura un comité électoral.

Mme Véronique Pauly n'a pas bien compris si les grands électeurs, qui sont les membres du CA des établissements membres de la ComUE, élisent à la fois le nouveau CA et le CaC.

M. Pascal Leprêtre souligne que, d'après le projet, les grands électeurs sont les membres des CA et des instances qui tiennent lieu de CA, dans d'autres établissements. Ils élisent effectivement les membres du CaC et du CA de la ComUE.

Mme Jessie Tsang King Sang demande si la composition concernerait aussi la réduction des membres, de 220 à 93.

M. Pascal Leprêtre confirme que c'est effectivement un des articles du décret.

Mme Jessie Tsang King Sang demande s'il est possible de redonner la répartition.

M. Pascal Leprêtre s'exécute.

Mme Jessie Tsang King Sang demande quels sont les représentants des établissements d'enseignement supérieur, puisqu'il existe déjà une catégorie enseignants, enseignants-chercheurs.

Un intervenant demande si les documents concernés leur ont été transmis.

M. Thierry Camus répond que les membres du CA ne les ont pas, car ils ont été reçus très tard la veille. La ComUE est en effet obligée d'attendre la sortie du décret pour pouvoir communiquer. Elle ne peut pas le faire avant. M. Camus précise que les informations communiquées ont été obtenues en *off*. Les documents seront transmis via la ComUE et le comité électoral.

Richard Dusséaux demande si les membres du CA doivent voter quelque chose.

M. Alain Bui (PUVSQ) rappelle qu'il s'agit d'un point d'information : il n'y a donc pas lieu de voter maintenant. Les membres du CA seront peut-être amenés à voter là durant la semaine du 17 juin. M. Bui pense qu'il s'agira certainement d'un vote électronique. Les membres du CA voteront en tant que grands électeurs sur le CA et le CaC de la commune. Un appel à candidatures se tiendra. Cela peut redéfinir pour six à huit mois ce qui existe aujourd'hui.

M. Thierry Camus précise que cela sera fait dans les deux semaines suivant la sortie du décret.

Mme Jessie Tsang King Sang s'étonne que la décision de passer à un CaC aussi réduit, avec 42 enseignants-chercheurs, soit à prendre en aussi peu de temps.

M. Alain Bui (PUVSQ) explique que c'est ce qu'a voté le CA de la ComUE. Cela ayant été acté, les membres du CA de l'UVSQ n'ont pas à se prononcer à ce sujet.

Mme Jessie Tsang King Sang pointe qu'il est quand même possible de contester le fait qu'il y ait une grande distance entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre d'autres usagers. Elle demande quelle est la proportion d'enseignants-chercheurs dans la ComUE par rapport au nombre d'autres usagers.

M. Alain Bui (PUVSQ) indique avoir compris que l'objectif était d'avoir cette transition. Par rapport à ce qui existait avant, la proportion est sans doute la même. C'est en tout cas en ce sens que cela a été pensé. Cependant, il n'est pas possible de revenir dessus, puisque le CA de la ComUE s'est prononcé sur ce point, et l'a acté. M. Alain Bui (PUVSQ) rappelle que certaines écoles ont quitté la ComUE.

Mme Jessie Tsang King Sang réitère qu'il est quand même possible de ne pas être d'accord avec ce que fait la ComUE.

M. Alain Bui (PUVSQ) constate que les membres du CA de l'UVSQ n'y peuvent pas grand-chose.

Pour Mme Jessie Tsang King Sang, il est possible de le contester.

M. Franck Quessette est quasiment certain, pour avoir fait partie d'un conseil d'administration et faire partie du CaC, que, dans les statuts de la ComUE, il existait des articles expliquant le fonctionnement à adopter quand un établissement se retirait. Il y aurait donc eu là un changement. Certes, la configuration n'est pas tout à fait celle où un établissement se retire, puisque c'est effectivement un ensemble d'établissements qui s'en vont d'un coup. Les textes n'étaient certes peut-être pas prévus pour ce cas spécifique, mais il semble à M. Quessette que n'ont pas été appliqués les textes précédemment votés pour la nouvelle ComUE.

M. Alain Bui (PUVSQ) croit au contraire que cela a été fait dans les modalités de retrait d'un établissement. Il était au CA, et c'était respecté. M. Alain Bui (PUVSQ) indique que ce point de l'ordre du jour était un point d'information et surtout de vigilance pour tous les membres du CA, qui vont être amenés à voter pour le renouvellement des instances de la ComUE pour le restant de son existence, cette ComUE disparaissant à la création de l'université Paris-Saclay.

Mme Maryse Bresson ne peut que constater le manque d'information communiquée.

M. Alain Bui (PUVSQ) pointe qu'il communique au maximum les informations en sa possession.

Mme Olivia Samuel demande s'il est possible de savoir à quoi correspondent les 18 représentants d'établissement.

M. Pascal Leprêtre indique qu'il apportera les éléments. Il va reprendre les statuts actuels de la ComUE et faire le comparatif avec le projet et il enverra un tableau récapitulatif détaillant à quoi correspond chacune des catégories.

Mme Véronique Pauly pense que pour le CaC actuel, il existait une distinction entre les représentants des unités de recherche, les représentants des composantes, etc., et les différents collèges. Elle n'est pas sûre que les disciplines soient dans les collèges.

M. Pascal Leprêtre répond que le décret opère uniquement une modification du nombre de représentants par collège, avec une réduction des membres pour chacune des catégories. Les catégories demeurent inchangées.

Mme Véronique Pauly remarque que c'est très différent si, lors de l'élection, le CaC est majoritairement constitué de représentants d'unités de recherche ou de représentants d'unités de composantes, dans la mesure où il existe alors un degré d'intérêt très différent pour les formations ou d'habitude de gérer des formations. C'est très visible sur Saclay : les chercheurs y sont nombreux, et quand il s'agit de parler d'une offre de formation, ceux-ci sont un peu éloignés des réalités. Sur un CaC, cette distinction est très parlante.

M. Alain Bui (PUVSQ) souligne que l'objectif affiché est de rester dans la continuité de la ComUE (même si des élections peuvent changer la donne) avec un glissement dans six à huit mois.

En l'absence d'autres interventions, M. Alain Bui (PUVSQ) remercie les membres du Conseil d'administration et propose, au sujet de Paris Saclay, que les autres points soient vus le lendemain après-midi, pour ceux qui peuvent venir. Une réunion plénière se tiendra le 3 juin ; le CA suivant se tiendra le 11 juin. M. Alain Bui (PUVSQ) rappelle en outre à ceux qui font partie du bureau qu'une réunion se tient immédiatement après.

\*  
\* \*

*Il est 12 heures, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.*